

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 5<sup>e</sup> Législature

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 54<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Lundi 12 Novembre 1973.

#### SOMMAIRE

1. — Rappel au règlement (p. 5555).  
MM. Stehlin, le président.
2. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 5556).  
MM. Le Meur, le président.
3. — Rappel au règlement (p. 5556).  
MM. Jean-Pierre Cot, le président.
4. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5556).  
**Affaires étrangères et coopération :**  
MM. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères et les relations culturelles ; le président ; Louis Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères ; Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles ; Alain Vivien, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles ; Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération ; Destremau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

- M. Jobert, ministre des affaires étrangères.  
M. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères.  
MM. Mitterrand, le ministre, Ribière.  
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
5. — Ordre du jour (p. 5579).

**PRESIDENCE DE M. LEON FEIX,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**RAPPEL AU REGLEMENT**

M. le président. La parole est à M. Stohlin, pour un rappel au règlement.

**M. Paul Stehlin.** Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, très exactement à deux heures cinq du matin, je me suis plaint, au début de mon intervention, que, depuis trois jours et trois nuits, nous assistions à des séances où le plus clair du temps avait été pris par le Gouvernement et les rapporteurs, trop nombreux, qui s'étaient succédé à la tribune.

Le débat, si l'on peut dire, sur les crédits militaires a été le plus attristant exemple de ce mauvais genre. Il a commencé tard dans l'après-midi du jeudi et nous avons entendu dix rapporteurs. La séance a été levée un peu avant vingt heures. Elle a repris à vingt et une heures trente et a commencé par une longue intervention de M. le président de la commission de la défense nationale. M. le ministre des armées a ensuite parlé pendant une heure cinquante, de sorte que ce n'est que bien après minuit que le premier orateur inscrit a enfin pu s'exprimer.

Aussi l'opinion publique — que pourtant, selon les rapporteurs et le ministre, il s'agissait de sensibiliser sur l'importance vitale de la défense nationale et la nécessité de son budget de 38 milliards de francs lourds — n'a-t-elle appris sur la défense, par la presse, que ce que le Gouvernement en avait dit, ainsi que les rapporteurs qui ont généralement parlé dans le même sens que lui.

Il est vrai que la presse du soir, du moins celle qui ne s'occupe pas que du sensationnel et des faits divers, en a fait un compte rendu, où les interventions des députés ont été mentionnées en quelques lignes. Mais elle est relativement peu nombreuse et peu lue du grand public.

Finalement la séance, comme celle de la veille d'ailleurs, fut levée à cinq heures trente du matin.

Je proteste solennellement, une fois de plus, contre de telles méthodes de travail imposées à l'Assemblée nationale. Elles sont indignes de l'institution parlementaire dans un pays de démocratie et contribuent au discrédit qui la frappe si injustement.

Le pays a le droit de savoir qu'il y a des députés qui réfutent le mythe de la dissuasion nucléaire limitée aux seules possibilités budgétaires de la nation et préconisent un système de sécurité collective au niveau d'une Europe politiquement unie, qui dénoncent la grandeur du péril dont la France est, une fois de plus, menacée et contre lequel on ne trouve d'autre remède que la convocation d'une conférence au sommet.

Au nom du groupe des réformateurs démocrates sociaux, je demande à M. le président de l'Assemblée nationale de faire en sorte que nous puissions nous exprimer à des heures convenables et compatibles avec la diffusion de l'information.

Nous avons le devoir de demander que ceux que nous représentons dans cette enceinte soient renseignés sur nos activités et sur nos prises de position, conformément à la volonté qu'ils ont exprimée en portant sur nous leurs suffrages. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** Monsieur Stehlin, je prends acte de vos observations. Vous pouvez être assuré qu'elles seront transmises à la conférence des présidents, qui se réunira demain à dix-neuf heures.

**M. Paul Stehlin.** Je vous remercie, monsieur le président.

— 2 —

#### MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE.

**M. le président.** La parole est à M. Le Meur, pour une mise au point au sujet d'un vote.

**M. Daniel Le Meur.** Monsieur le président, lors du scrutin public n° 35 qui a eu lieu le 9 novembre, au cours de la discussion du budget des anciens combattants, j'ai été porté comme n'ayant pas pris part au vote, sans doute à la suite d'une défaillance de la machine électronique, alors que, comme tous les autres membres de mon groupe, j'ai voté contre ce budget.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette mise au point.

Etant moi-même un ancien combattant d'Algérie, je ne pouvais approuver un budget qui se refuse à satisfaire les droits de mes camarades.

**M. le président.** Monsieur Le Meur, je vous donne acte de cette mise au point.

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Cot, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Cot.** Monsieur le président, mon rappel au règlement, qui se fonde sur l'article 139 du règlement de l'Assemblée, porte sur le sort qui est réservé aux questions écrites posées au Gouvernement et qui laisse souvent douter de la volonté du Gouvernement d'accepter cette modalité du contrôle parlementaire.

Tantôt, les questions écrites s'accumulent sans qu'il soit possible d'obtenir une réponse; tantôt, la réponse fournie porte sur un autre point que celui qui est soulevé dans la question, pourtant précise; tantôt enfin, la réponse est donnée par un autre ministre que celui auquel s'adressait la question. J'en citerai un exemple précis.

Le 31 mai dernier, j'avais posé à M. le ministre des affaires étrangères une question relative aux déclarations faites par un haut fonctionnaire à propos du nonce apostolique à Beyrouth. Ce haut fonctionnaire avait mis en cause l'activité du représentant du Saint-Siège, puissance étrangère, en considérant qu'elle touchait au négoce des armes.

Or le 11 août dernier, ou ouvrant le *Journal officiel*, j'ai pu lire à la page 3334 : « M. Jean-Pierre Cot demande à M. le ministre des armées... »

J'en conclus que la question posée à un ministre a été transférée à un autre ministre. Ce ne serait pas grave, en fin de compte, si le parlementaire intéressé avait été consulté et si le ministre des armées avait effectivement répondu à la question posée. Mais, en l'espèce, il n'en a pas été ainsi. Une telle pratique me conduit donc à poser deux questions.

Premièrement, j'aimerais savoir qui est ministre des affaires étrangères? Est-ce M. Jobert, comme je le pensais, ou est-ce M. Galley qui, décidément, a une vocation tentaculaire puisque, outre ses fonctions propres, il occupe à l'occasion tantôt les fonctions de ministre de l'intérieur et tantôt, semble-t-il, celles de ministre des affaires étrangères?

Deuxièmement, sur le fond du problème, M. Galley m'a répondu que l'ingénieur général de l'Estolle — puisque c'est de lui qu'il s'agissait — n'avait fait que respecter les règles relatives à l'obligation de réserve des fonctionnaires. Le Gouvernement considère-t-il qu'un tel problème, à savoir la mise en cause d'un représentant diplomatique à l'étranger — ce qui, point n'est besoin de le rappeler, engage la responsabilité internationale de la France — relève de la seule application du droit interne français? Cela témoignerait une fois de plus, hélas! d'un certain manque d'égards quant aux us et coutumes internationaux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** Mon cher collègue, à différentes reprises, vous le savez, la présidence a transmis au Gouvernement les observations formulées par plusieurs députés sur le retard enregistré dans les réponses apportées aux questions écrites.

Votre observation est différente, puisqu'elle porte sur le transfert d'une question écrite d'un ministre à un autre. Mais je puis vous assurer que cette observation sera transmise à la prochaine réunion du bureau de l'Assemblée.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

#### AFFAIRES ETRANGERES

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères et les relations culturelles.

**M. Jacques Marette, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, en lever de rideau de cette discussion budgétaire sur les crédits du ministère des affaires étrangères, qui se transforme tout naturellement en un grand débat de politique étrangère, le rôle du rapporteur spécial de la commission des finances est à la fois modeste et ingrat.

Modeste parce qu'il lui appartient d'aborder le fond du sujet, c'est-à-dire les crédits, mais non ce à quoi ceux-ci sont utilisés, c'est-à-dire la politique.

Ingrat parce que, le bureau de notre Assemblée ayant, dans sa sagesse, organisé les débats en accordant au rapporteur un temps de parole inversement proportionnel aux observations qu'il a à formuler, autrement dit au nombre de rapports qu'il lui appartient de présenter, j'aurai moitié moins de temps pour présenter deux rapports. Mes observations devront donc être deux fois plus concises.

Au demeurant, la procédure recommandée cette année par la commission des finances pour la discussion budgétaire me facilitera la tâche. En effet, je n'aurai pas à analyser longuement les crédits du ministère, puisque cette analyse figure dans mon rapport écrit. Je me contenterai de développer à cette tribune plusieurs observations que j'ai déjà présentées à la commission des finances et que j'ai eu l'occasion de faire moi-même au cours de missions à l'étranger, en espérant que ces observations enrichiront le débat.

Monsieur le ministre, à l'examen des crédits qui nous sont proposés, force est de constater que votre ministère éprouve toujours une certaine difficulté à faire reconnaître l'importance et le caractère spécifique de sa mission. Je l'avais déjà observé l'an dernier dans mon rapport et je constate que le budget de 1974 enregistre peu de progrès sur ce point.

S'il en était autrement, on comprendrait mal les difficultés et les lenteurs enregistrées dans la solution de certains problèmes irritants et pourtant sans grande incidence financière tels que l'hébergement des missions diplomatiques, le logement et le congé des personnels à l'étranger, la rémunération de certains agents contractuels et statutaires à l'étranger et la modification de leur contrat.

Sans demander pour le ministère des affaires étrangères l'exterritorialité de son budget et sans davantage réclamer pour lui une procédure spéciale de discussion budgétaire — à cet égard il n'existe aucun risque de contagion dans d'autres domaines, au moins pour les agents en service extérieur, car je ne parle pas de l'administration centrale — il serait temps que le ministère des finances, étant donné la très faible incidence des dépenses du ministère des affaires étrangères, veuille bien une fois pour toutes consentir une opération de rattrapage.

Je le dis calmement et modérément, si l'an prochain, le budget de votre ministère devait encore soulever ces éternels petits problèmes sur lesquels j'interviens chaque année à cette même tribune, je me verrais obligé de demander à la commission des finances de le repousser.

Comment se présente le projet de budget pour 1974 ? Il s'élève à un total d'environ 4 milliards de francs, soit 1,12 p. 100 du budget général de la France, et encore sur cette enveloppe 2.457 millions de francs seulement sont destinés aux services diplomatiques proprement dits, et à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. La progression de ce budget est de 9,20 p. 100 alors que la progression du budget général est de 12,2 p. 100. Votre budget n'est donc pas prioritaire bien que certaines mesures aient pu être arrachées à la rue de Rivoli grâce à votre acharnement.

Cette année, les contributions internationales n'augmentent pas aussi rapidement qu'au cours des précédents exercices. Il convient de remarquer que ce sont surtout les contributions bénévoles qui augmentent de 30 p. 100, alors que les contributions obligatoires n'augmentent que de 4,5 p. 100.

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez été favorisé par la dévaluation du dollar, monnaie dans laquelle sont toujours comptabilisées ces contributions.

Pour la première fois, la France apportera sa contribution à divers fonds des Nations unies. C'est ainsi qu'elle augmentera de 12 millions de dollars son versement volontaire à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement.

Avant d'exposer différentes observations figurant dans mon rapport écrit, je tiens à faire part de l'étonnement qui a été le mien quand j'ai pris connaissance de la liste des associations et des subventions qui leur sont versées.

Au titre du ministère des affaires étrangères, on observe, en effet, que nombre d'associations, sans doute créées pour les besoins de la cause, bénéficient de subventions très importantes. C'est le cas de l'association pour l'accueil des personnalités étrangères qui reçoit un peu plus de 10 millions de francs, de l'association pour la diffusion de la pensée française qui obtient 16 millions de francs et de l'association pour l'action artistique, dotée de 13 millions de francs.

Il est ainsi plus facile d'échapper aux règles de la comptabilité publique et aux règles budgétaires, mais c'est aussi la voie de la facilité dans laquelle il importerait de ne pas trop s'engager dans l'avenir. Je vous demande, monsieur le ministre, d'observer de très près le fonctionnement desdites associations et de voir dans quelle mesure un plus grand nombre de ces dépenses pourraient être ordonnancées normalement.

Je ferai successivement quatre observations qui concerneront votre département proprement dit, avant d'aborder l'examen des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

S'agissant d'abord du personnel, je remarque que les effectifs budgétaires évoluent peu. Soixante-douze emplois sont créés à l'administration centrale ; ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas une révolution. Une soixantaine d'emplois sont créés dans les services à l'étranger — en contrepartie, une cinquantaine d'emplois sont supprimés au gouvernement militaire de Berlin — et trente et un emplois de sécurité dans nos ambassades.

Une mesure que nous réclamions depuis longtemps est arrêtée dans son principe, mais n'est pratiquement réalisée que pour un cinquième : c'est la dotation en voitures des chefs de mission diplomatique. C'est une très bonne mesure, mais il faudra cinq ans pour l'étendre à l'ensemble de la représentation française à l'étranger.

Notons certaines opérations de titularisation, notamment la transformation de quatre-vingt-dix emplois contractuels en emplois de titulaires dans les services extérieurs, ce qui portera à cinq cents en cinq ans le nombre des titularisations. En revanche, nous enregistrons une pause à l'administration centrale. Enfin, les reclassements seront poursuivis en 1974, et concerneront soixante-trois emplois à l'administration centrale, de reclassement.

Quatre petits problèmes irritants demeurent.

Il s'agit d'abord du régime des congés des agents en service à l'étranger, sur lequel j'insiste dans mon rapport écrit. Il ne me paraît pas normal que l'abattement de 70 p. 100 sur l'indemnité de résidence en période de congés soit maintenu. Il résulte d'une conception comptable quelque peu simpliste des bureaux du ministère des finances et aboutit, en fait, à ce que les agents aient une durée légale de congés inférieure à la durée réelle. Ce n'est ni raisonnable ni convenable. On devrait pouvoir mettre fin à cette pratique.

Deuxième problème : la retenue pour logement. Chacun sait que les agents du ministère logés par les soins de ce dernier sont soumis à une retenue de 15 ou 10 p. 100, suivant leur situation hiérarchique, sur leurs salaires et indemnités. Or, dans certains pays, la possibilité de choix du logement n'existe pas et, dans ce cas, on applique aux intéressés un « ticket modérateur » égal à 25 p. 100 de la différence entre le montant de la retenue et celui du loyer réel payé par le département.

Il est anormal et injuste de demander cette contribution aux agents logés par les soins de l'Etat, surtout dans certains pays où les logements sont hors de prix, et souvent à peine décent. La majoration de la retenue pour logement doit être supprimée dans les postes où les agents sont obligés d'accepter des logements sans aucune possibilité de choix. Je pense, en particulier, à Berlin-Est, où j'ai vu les logements à peine décent offerts au personnel de l'ambassade de France à des prix horribles.

Troisième problème : la couverture des risques sociaux des agents à l'étranger. Ce problème est important car le ministère des affaires étrangères ne verse pas la totalité de la quote-part qu'il pourrait attribuer à la mutuelle en vertu du cede de la mutualité. De ce fait, ces agents paient plus que des salariés de la métropole pour la sécurité sociale. Il serait souhaitable que la subvention soit calculée de telle sorte que la charge des cotisations demandées aux agents en service à l'étranger soit identique à celle qui est demandée aux salariés soumis en France au régime général de sécurité sociale.

Quatrième problème, enfin : les frais de scolarité pour les petites écoles qui dans certains cas, en particulier quand il y a peu d'élèves, sont assez élevés.

J'aborde maintenant le deuxième point : les investissements et les bâtiments, pour vous demander de fusionner les deux services des bâtiments existant au quai d'Orsay, l'un pour les services diplomatiques proprement dits, l'autre pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

La présence de deux services distincts ne se justifie pas. Il serait infiniment plus intéressant d'avoir un seul service des bâtiments avec des professionnels que l'on pourrait engager sous contrat : architectes, métrologues, vérificateurs des bâtiments, voire ingénieurs, et qui travailleraient toute l'année sur les problèmes des bâtiments à la place de diplomates qui font là, en quelque sorte, leur purgatoire entre deux affectations de poste à l'étranger.

Pour les bâtiments, les investissements ne seront en 1974 que de 44 millions de francs. Si l'on retire de ce crédit les 20 millions pour la première tranche de la construction de l'ambassade de Moscou, qui est bien nécessaire, les 12 millions pour l'acquisition des terrains destinés au C. E. R. N. à Genève, il restera bien peu pour des réparations à Prague, au Palais Farnèse, pour la construction d'un libre-service à l'administration centrale et d'une cantine à Nantes.

Or il reste des besoins urgents à Alger, Bamako, Lusaka, Rabat, Tananarive, Kampala, Hanoï et je dois dire qu'en ce domaine le ministère de l'économie et des finances fait preuve d'impéritie, d'abord parce que la location coûte plus cher que l'acquisition et ensuite parce qu'il n'est pas digne de la France de n'être pas chez elle.

N'y aurait-il pas, en ce qui concerne le logement du personnel et les chancelleries proprement dites, un intérêt très vif à construire nous-mêmes, à administrer nous-mêmes des bâtiments nous appartenant ? Allant plus loin, ne serait-il pas de l'intérêt de la France de gérer ses propriétés suivant des méthodes industrielles et commerciales et d'avoir un office des biens, des intérêts français à l'étranger ? On pourrait ainsi regrouper, non seulement les propriétés du ministère des affaires étrangères, mais également celles qui appartiennent au service de l'expansion économique. Cet office pourrait revendre des terrains, acheter de nouveaux bâtiments lorsque des occasions se présentent, gérer dans les meilleures conditions, faire même des opérations de location-vente, toutes opérations qu'à l'heure actuelle vous ne pouvez pas faire, pris que vous êtes dans la mécanique et les règlements de la gestion d'un ministère dépensier.

Le logement des agents à l'étranger est très insuffisant encore. Pour des raisons de sécurité, comme pour des raisons de commodité et d'efficacité, ces agents ne devraient pas être contraints, dès leur arrivée dans un poste, de chercher un logement, de s'installer, d'habiter à l'hôtel parfois pendant des semaines ou des mois.

Il serait nécessaire d'accroître notre patrimoine. Ce serait d'ailleurs souvent une bonne affaire. Etant donné le très faible montant des crédits nécessaires, on devrait pouvoir, par une négociation avec le ministère des finances, résoudre ce problème. Je rappelle que le budget de votre département proprement dit — services diplomatiques, dépenses de fonctionnement et d'investissement — représente moins d'un quart pour cent du budget de l'Etat.

J'en viens au problème de sécurité, problème grave et délicat qui doit être traité avec beaucoup de prudence.

Nos ambassades, nos consulats, nos postes économiques et culturels, nos missions militaires sont les objectifs privilégiés d'un très grand nombre de services étrangers — et pas seulement de ceux des puissances dominantes.

On peut s'étonner de cette sollicitude, mais celle-ci s'explique. En effet, en raison de la politique d'indépendance nationale que nous pratiquons, de la présence d'ambassades de France dans toutes les capitales du monde sauf deux ou trois, des très bonnes relations que nous entretenons avec la plupart des pays, quel que soit leur régime politique, de nos responsabilités spéciales et de l'ampleur de notre coopération dans certaines parties du monde, comme l'Afrique, de l'héritage de notre culture, qui fait que nos représentants ont un contact direct, facile et confiant avec de nombreux nationaux occupant des postes de premier plan, nos représentants sont un objectif privilégié parce qu'ils sont bien informés, beaucoup plus pour cela, du reste, qu'en raison de la politique générale de la France ou de sa politique d'armement.

Un gros effort a déjà été accompli au cours de ces dernières années : équipement du chiffre en matériel de codage aléatoire, institution de périmètres de sécurité gardés nuit et jour dans nos ambassades, renforcement des effectifs des gardes de sécurité — 31 postes supplémentaires sont prévus dans le budget de 1974 — contrôles radioélectriques systématiques des chancelleries les plus visées, dispositifs de brouillage des salles de conférences.

Il reste cependant à protéger nos agents dans leur vie privée, même dans leur résidence, et à limiter la durée des contrats, comme je l'indique dans mon rapport écrit. Imaginez, monsieur le ministre, quelle peut être la vie d'un agent de sécurité gardien de la paix, âgé de vingt-cinq ans, célibataire, moniteur de culture physique, affecté à Tirana, dans ce monastère marxiste-léniniste pour trois ans ! Il faut comprendre les choses et veiller à ce que, dans certains postes, on affecte des agents mariés et non pas des célibataires.

Je ne voudrais pas en terminer avec ces problèmes de sécurité sans évoquer un très grave incident qui s'est produit à la fin du printemps dernier dans une de nos ambassades des pays de l'Est européen.

Nous avions achevé, au cours de l'été 1971, dans la capitale de cet Etat, une nouvelle chancellerie rassemblant dans un seul bâtiment tous les services français : ambassade, consulat, service d'expansion économique, bureau des attachés militaires, service culturel. C'était, de l'avis de tous ceux qui l'ont visité, un bâtiment remarquable, même si certains peuvent en discuter le parti pris esthétique, une ambassade toute neuve, qui avait coûté dix-sept millions de francs, à la fois digne de la France et digne du pays où nous l'avions construite et dont personne n'avait jamais songé à discuter le devis ou la nécessité dans un pays qui était l'ami et l'allié héréditaire, en quelque sorte, de la France dans cette partie du monde.

Or quelle ne fut pas la stupéfaction de vos services, monsieur le ministre, quand, lors du deuxième contrôle radio-électrique de routine auquel il était procédé dans cette ambassade depuis son achèvement au printemps 1973 — le premier contrôle avait été totalement négatif — on découvrit, construit avec le bâtiment, incorporé dans le gros œuvre, camouflé dans les colonnes électriques d'arrivée et dans la machinerie des ascenseurs, un prodigieux réseau d'écoute et de surveillance radio-électrique de l'ambassade, le plus sophistiqué, le plus complet, le plus perfectionné jamais détecté jusqu'à présent par nos spécialistes dans le monde entier. Il ne s'agissait pas de ces bavures de sécurité, constatées ici ou là, de ces écoutes téléphoniques qui existent dans tous les pays civilisés, si j'ose dire (Sourires), ni de ces tentatives de chantage observées parfois à l'encontre d'un agent particulièrement vulnérable, ni de la présence de quelques micro-émetteurs que certains fonctionnaires trop zélés du contre-espionnage local font pénétrer pour une opération ponctuelle précise, dans un bâtiment diplomatique.

Il s'agissait, dans ce cas, d'une opération de très grande ampleur, dépassant celle qui avait été découverte en 1964 à l'ambassade américaine de Moscou en pleine guerre froide, d'une opération délibérée, planifiée, raffinée, si l'on peut dire, dont la construction avait duré des mois en même temps que s'élevait le bâtiment de notre ambassade et dont, à l'évidence, la décision d'installation n'avait pu être prise qu'au sommet. Une véritable merveille d'électronique miniaturisée qui permettait d'écouter tous nos diplomates, tous nos attachés militaires et commerciaux, dans tous leurs bureaux, certains même en son stéréophonique. Quarante-deux micros ont été découverts et mis hors service jusqu'à présent !

Je n'expose pas ces faits sur la foi de rapports. J'ai pu constater personnellement sur place l'ampleur de cette installation. Celle-ci se prolongeait par un réseau de câbles souterrains à travers le jardin. Nos services n'ont pu aller plus loin car l'extraterritorialité de l'ambassade s'arrêtait là. Pendant plusieurs semaines, il a fallu arracher les parquets, défoncer les plafonds, démonter les colonnes, attaquer les caves au marteau-piqueur, au moment même où l'ambassadeur de France attendait M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, invité par le gouvernement de ce pays en visite officielle !

Alors je suis obligé de poser la question : est-ce ainsi que cet Etat, partenaire privilégié de la France dans la politique de coopération et de détente, conçoit l'amitié, la coopération et la détente avec notre pays, ou, derrière les mots, persiste-t-il à faire confiance aux pires méthodes d'espionnage du temps de la guerre froide ? Cela est consternant, après les visites respectives des chefs d'Etat des deux pays, des chefs de gouvernement, des ministres des affaires étrangères, et compte tenu de la nature des relations entretenues.

Toute cette affaire a été tenue soigneusement secrète jusqu'à présent et nos diplomates en poste dans ce pays étaient extrêmement gênés qu'un parlementaire en mission ait pu lui-même constater ces faits. J'ai longuement hésité à en parler. Je le fais malgré tout, parce que je pense que, dans un pays démocratique, l'opinion doit être tenue au courant et parce que, lorsqu'on prend la main dans le sac un service étranger, la meilleure sanction est encore la publicité ; c'est aussi une dissuasion pour l'avenir.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, la suite que vous avez donnée à cet incident, les protestations que vous n'avez pas manqué d'élever. Que vous a-t-il été répondu ? J'espère que le responsable de cette opération a été invité à tamponner les passeports à quelque poste-frontière et qu'il n'occupe plus de poste de responsabilité dans son pays.

Enfin, et surtout, nous devons pour nous-mêmes tirer des enseignements de cet incident très grave. A l'avenir, pour la construction d'ambassades — et je pense à une opération prochaine — nous devons maintenir sur place, pendant toute la durée des travaux, des conducteurs et des surveillants français, afin qu'il soit impossible d'introduire des appareillages aussi évolués, d'ailleurs compris dans les devis ! Sans doute cela n'empêchera-t-il pas l'installation de quelques moyens de détection, mais cela empêchera du moins la mise en place d'un réseau aussi perfectionné.

Très rapidement, je voudrais aborder un point qui n'est pas sans importance et sur lequel la presse a attiré l'attention de l'opinion ces derniers temps ; je veux parler de la protection des Français et de leurs intérêts à l'étranger.

C'est un fait que, dans les périodes de crise ou de conflit, les ambassades de France et tous nos agents — attachés commerciaux et militaires inclus — font l'impossible pour porter secours, protéger et aider nos compatriotes. Malheureusement, dans les périodes plus calmes, le problème ressortit à l'activité courante des services consulaires, et tout se passe alors comme s'il existait une politique étrangère de la France menée au niveau des Etats et devant être poursuivie indépendamment des intérêts de ses ressortissants, qui constituent, aux yeux de trop de professionnels de la diplomatie, des contingences agaçantes, de nature à troubler de façon regrettable le développement harmonieux de la grande politique.

Je souhaite, monsieur le ministre, ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport écrit, que, dans une instruction, vous rappeliez à tous les chefs de poste l'importance de cet aspect de leur mission.

Il n'est pas concevable qu'en Espagne, pendant les vacances, alors que six millions de Français circulent sur les routes, les postes consulaires soient dégarnis pour cause de congés ; il n'est pas normal qu'après tant d'années d'excellentes relations avec l'Union soviétique, il demeure un problème des Arméniens d'origine française en U. R. S. S. ; il n'est pas normal que quelques douzaines de Français ou d'épouses de Français, dans divers pays, ne puissent pas rentrer chez eux ; il n'est pas normal qu'un pays que nous venons de reconnaître, n'accepte pas d'ouvrir des négociations sur l'indemnisation des victimes du nazisme.

J'aborde la deuxième partie de mon rapport express sur la direction des relations culturelles, sans traiter du problème de l'O. R. T. F. à propos duquel j'ai déposé un amendement. Nous aurons l'occasion d'en parler ce soir au cours d'un mini-débat.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques forment un ensemble difficile à apprécier. Il s'agit d'un amalgame de trois types d'actions : des actions culturelles et artistiques, une coopération technique et des relations scientifiques internationales.

Les chiffres sont difficiles à contrôler. Le budget est complexe dans son inspiration puisqu'il constitue à la fois une fin en soi et un budget d'accompagnement politique dont il est très malaisé d'apprécier les besoins et les résultats. C'est un budget flou quant à ses modalités. C'est un budget de personnel, puisqu'il rémunère 18.000 enseignants et 4.500 experts en mission de longue durée.

Notre action culturelle et de coopération passe par un certain nombre de canaux, et, en premier lieu, par les établissements.

D'abord, les quarante-deux lycées français, dont le nombre d'élèves diminue. On peut même se demander si ces institutions ne correspondent pas plutôt au mode d'action culturelle du siècle dernier qu'à des perspectives d'avenir.

Ensuite, les établissements privés, dont la fréquentation va également en diminuant ; cela est vrai pour l'Alliance française et pour l'Alliance israélite universelle ; on observe, en revanche, un accroissement d'élèves dans la mission laïque et dans les petites écoles dont j'ai parlé tout à l'heure.

Enfin les cinquante-huit instituts et les quatre-vingt-dix centres culturels, qui ont vu également leur fréquentation diminuer : dans les instituts le nombre des élèves est de 87.000 en 1973 contre 90.000 en 1972 et, dans les centres culturels, il est de 58.000 environ cette année contre 60.000 environ en 1972.

En deuxième lieu, notre action culturelle et de coopération passe par le canal de la francophonie, d'une part, et par celui du Maghreb, de l'autre.

La francophonie est multilatérale et bilatérale.

Dans le premier cas, l'action est assurée essentiellement par l'école internationale de Bordeaux. A cet égard, je me bornerai à dire que les crédits affectés à cette action semblent faire l'objet d'une dispersion assez fâcheuse.

Dans le deuxième cas, s'il n'y a rien à dire de l'action au Québec, il est permis de se poser des questions concernant la Louisiane et Haïti. Je n'arrive pas personnellement à comprendre qu'au moment où, aux Etats-Unis d'Amérique, nous constatons une diminution de l'enseignement du français dans les facultés, nous fassions de l'enseignement maternel ou primaire dans les bayous de Louisiane. Quel que puisse être l'intérêt folklorique et traditionnel de cette action, je crois qu'elle correspond plus au poids du passé qu'à une réelle perspective d'avenir. Il en est de même de beaucoup de nos actions. A Pondichéry, il s'agit d'un attachement historique à un passé colonial. Ne vaudrait-il pas mieux enseigner le français et la technologie française à New Delhi, à Calcutta, à Bombay ou à Madras ?

Si la francophonie est importante, elle ne doit pas être exclusive, car un pays comme le nôtre doit accroître son action culturelle, technologique, scientifique vers des pays qui se développent, dans la plupart desquels notre langue n'est, hélas ! pas parlée, où le français pourrait être enseigné comme seconde langue et où notre action est encore limitée par le poids financier d'un héritage colonial ou passéiste dont nous n'avons pas pu ou pas su nous débarrasser suffisamment rapidement.

Il en est de même pour le Maghreb. J'en parlerai plus longuement lorsque sera examiné l'amendement que j'ai déposé sur l'enseignement au Maroc. Mais il me paraît anormal que, dans quatre pays d'Afrique du Nord puisque, selon la D.G.R.C.S.T., le Maghreb, c'est l'Algérie, le Maroc, la Tunisie plus la Libye, nous dépensions 43 p. 100 des crédits affectés à notre action culturelle et artistique et 64 p. 100 de notre aide en matière de coopération — il est vrai que cela représentait 70 p. 100 en 1969 — alors que, dans nombre de pays, nous manquons de moyens pour développer le livre français, l'enseignement, les missions de coopération et de technologie !

A cet égard, monsieur le ministre, ne pourrions-nous pas avoir communication du rapport tout à fait remarquable que M. Corse, actuellement votre collègue au sein du Gouvernement, avait fait il y a quelques années ? J'en ai eu confidentiellement connaissance. Il ne présente pas aujourd'hui un caractère explosif ou de grande actualité, mais il servirait utilement à la réflexion de beaucoup de membres de cette Assemblée, qui s'intéressent à ces problèmes.

Pour conclure, j'indiquerai qu'il ne suffit pas d'avoir un corps diplomatique de grande qualité comme celui qui est à votre service, monsieur le ministre, ni de disposer de moyens matériels pour développer notre action culturelle et notre coopération — et nous essaierons de vous aider à les obtenir — et qu'il faut aussi avoir de grands desseins et une politique à la dimension, même modeste, de notre pays.

Nous entendons rester indépendants, sauvegarder ou restaurer la paix, partout dans le monde, entretenir de bonnes relations avec tous les pays, quels que soient leurs régimes politiques ou sociaux. Mais il importe qu'une telle action ne soit jamais menée au détriment de la défense de la justice ou de la liberté, qui sont une des bases de la philosophie politique française. La France dans le monde — ce n'est pas contradictoire avec les idées que j'ai émises dans mon rapport — ne doit pas et ne peut pas se contenter de défendre ses intérêts, aussi légitimes soient-ils. Elle ne doit pas, elle ne peut pas, se contenter de défendre notre langue et notre culture, dont nous sommes pourtant les dépositaires privilégiés pour le monde entier.

Parfois, monsieur le ministre, sous la froideur un peu pathétique que vous affichez, on sent brûler en vous une sorte de passion secrète, celle de la nation au nom de laquelle vous parlez. Alors permettez-moi de vous donner, très modestement, un conseil : laissez-vous aller davantage au sentiment. Les nations sont un peu comme les enfants. Elles ont besoin qu'on leur parle avec le cœur pour calmer leurs angoisses. N'oubliez pas ces vers de Patrice de la Tour du Pin :

Les pays qui n'ont plus de légende  
Sont condamnés à mourir de froid.  
Loin dans l'âme les solitudes s'étendent  
Sous le soleil mort de l'amour de soi.

(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et sur quelques bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** M. Stehlin a fait observer au début de cette séance qu'il est vraiment difficile de travailler normalement si nos séances se terminent, chaque jour, à quatre ou cinq heures du matin.

Nous sommes tous d'accord sur ce point et je me permets de faire remarquer à l'Assemblée que, très probablement, il en sera encore de même aujourd'hui si les rapporteurs et les orateurs dépassent, de 60 p. 100 à 80 p. 100, leur temps de parole.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Il faut présider, monsieur le président !

**M. le président.** C'est ce que je fais, monsieur Weber, en formulant cette remarque qui, je l'espère, sera entendue par tous.

La parole est à M. Louis Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

**M. Louis Joxe, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, s'il est des rapports express, il en est d'autres qui doivent être rapides. (Sourires.) Je vais m'efforcer de répondre aux nécessités du service et à celles de la discussion.

Ainsi que vient de l'indiquer M. le rapporteur spécial de la commission des finances, le budget des affaires étrangères s'élève à 2.500.000 francs environ. La coopération faisant l'objet d'un budget à part, ce total de 2.500.000 francs porte, pour moitié, sur les relations culturelles, techniques et scientifiques, et pour moitié sur la vie intérieure de la maison et sur un certain nombre de prestations fournies par le ministère des affaires étrangères. Ce sont ces questions qui feront l'objet de mon avis au nom de la commission des affaires étrangères.

Quelles sont, d'abord, les caractéristiques des activités relevant de cet avis ? Ce sont celles qui concernent la vie du ministère des affaires étrangères, ses nécessités, les situations normales ou anormales qu'on peut y trouver.

Cette partie du budget se décompose d'une part, en dépenses ordinaires, qui comprennent les moyens des services — 541 millions de francs — et les interventions publiques — 675 millions de francs — et, d'autre part, en dépenses en capital qui représentent 44 millions de francs en autorisations de programme et 34 millions de francs en crédits de paiement.

Je m'arrête un instant sur ces autorisations de programme, car c'est un point important. Nous notons en effet l'intérêt porté aux investissements administratifs. C'est la première fois depuis longtemps que l'on voit, dans le budget des affaires étrangères, une augmentation vraiment substantielle de ces crédits. Je sais bien qu'il faut mettre tout de suite de côté les crédits destinés au C. E. R. N. II, c'est-à-dire à l'accroissement des moyens du C. E. R. N. — le centre européen de recherche nucléaire — car il s'agit là d'une dépense à caractère scientifique et presque « culturel » et d'une obligation internationale. Il n'en reste pas moins que, même sans tenir compte de ces crédits, on note une augmentation des crédits généraux pour la construction, pour la restauration, pour la maintenance des bâtiments.

Je sais bien, M. le rapporteur de la commission des finances l'a souligné, qu'on ne peut pas tout faire et qu'en fait la plupart des crédits seront consacrés cette année à la seule construction, depuis longtemps retardée, de l'ambassade de France à Moscou.

Mais il faut tout de même noter que, pour la première fois, le ministère des finances reconnaît officiellement que le ministère des affaires étrangères accuse du retard en ce qui concerne ses constructions. Puisqu'il l'a remarqué, on peut espérer qu'il continuera à le faire dans les années à venir, car après Moscou il y a encore au moins une demi-douzaine d'ambassades françaises qui doivent être renouvelées ou reconstruites.

Il est vrai aussi que la modicité des crédits ne permet pas d'appliquer une politique du logement qui a donné lieu à des études sérieuses et qu'il faut suivre de près, comme le fait votre commission des affaires étrangères.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique trouvent plus avantageux de construire ou d'acheter que d'émettre des crédits dans des locations coûteuses, répondant ainsi, si je puis dire, aux obligations imposées par des propriétaires privés.

Une politique des investissements doit d'ailleurs s'accompagner d'une politique sur l'ensemble du patrimoine français à l'étranger. Je partage totalement les vues du rapporteur qui m'a précédé : il est absolument indispensable d'arriver à créer, au sein du ministère, une unité de vue dans la gestion.

Le deuxième aspect de l'avis que j'ai l'honneur de présenter concerne le fonctionnement des services. Amélioration du sort des personnes, amélioration des moyens de travail : il est clair que, sur ces points, un effort considérable est accompli. Je tiens à souligner que mon jugement se fonde sur l'examen des dix dernières années et non d'une seule. En effet, cette partie du budget, qui représentait 31 p. 100 du total en 1958, était tombée à 17 p. 100 en 1969. Pour 1974, elle doit passer à 22 p. 100. C'est la marque de l'intérêt qui est porté, avec une certaine continuité, à la vie de la maison et aux moyens de travail.

D'abord, en ce qui concerne les personnels et les conditions de recrutement, chacun sait que le ministère des affaires étrangères a « adopté », entre 1960 et 1965, 300 fonctionnaires, excellents au demeurant, issus des corps de contrôle civils, de l'administration de l'Algérie, de l'Afrique du Nord ou des anciennes colonies.

Cela, évidemment, s'est fait aux dépens des structures normales du ministère, aux dépens de certains hommes et de ce que, en langage administratif, on appelle la « pyramide des âges ».

Je dirai simplement qu'en 1976 le ministère des affaires étrangères retrouvera une situation presque normale en matière de personnel.

En 1976, grâce aux congés spéciaux qui ont été accordés assez largement, grâce aux mises à la retraite normales qui réapparaîtront alors, grâce à des efforts très sérieux et notamment, hélas ! grâce à un effort de restriction du recrutement pour les postes les plus élevés, le ministère retrouvera un régime de croisière normale.

La deuxième question qui apparaît au travers de ce budget avait provoqué quelque inquiétude l'année dernière et votre commission s'en était fait l'écho. Je veux parler de la formation des candidats qui veulent faire carrière au ministère des affaires étrangères.

Souvenons-nous que l'année dernière, on avait constaté une chute certaine dans le recrutement. Le premier des élèves à choisir les affaires étrangères était le quatorzième du classement général de l'école nationale d'administration et, le dernier, était le quatre-vingt-deuxième.

En 1973, nous constatons que le premier a été le huitième du classement général et le dernier, le vingt-quatrième.

Cela ne signifie pas, naturellement, que tout s'est transformé en un jour. On peut y voir cependant un accroissement de la vocation pour l'administration des affaires étrangères puisque, pour huit places mises au concours en 1973, il y avait vingt élèves candidats ; en 1974, pour onze places il y en a cinquante.

Je tiens à dire ici que ce sont les mesures prises, à la fois, par l'école nationale d'administration et par le ministère qui ont porté leurs fruits.

Le nouveau régime des études de l'école nationale d'administration, la création de deux sections — économique et générale — et les options offertes — ont évidemment été d'une utilité incontestable.

A l'heure actuelle, d'autre part, tous les élèves de l'école nationale d'administration, quels qu'ils soient, reçoivent des cours de formation internationale obligatoire, sous forme orale ou écrite. D'autre part, ceux qui veulent s'orienter vers les activités extérieures, qu'il s'agisse de la diplomatie ou de l'expansion économique à l'étranger, doivent préparer l'option internationale, écrite comme orale, histoire diplomatique, droit international, relations internationales.

Voilà pour les hommes qui forment cette grande maison.

Je voudrais maintenant parler des moyens de travail. Pour simplifier, je dirai que les progrès techniques permettent, à l'heure actuelle, d'améliorer la sécurité et la célérité, qu'il s'agisse des locaux ou, surtout, des transmissions et du chiffre, d'année en année nous constatons un progrès technique remarquable, fort coûteux d'ailleurs, et qui ne peut être réalisé d'un seul coup. On voit enfin le ministère des affaires étrangères se mettre à l'heure de l'informatique.

A ce titre, la création de six emplois de spécialistes de l'informatique prend tout son sens. L'informatique est à l'ordre du jour aux affaires étrangères comme elle l'est d'ailleurs au département d'Etat à Washington, au Foreign Office ou à l'Auswärtiges Amt.

J'examinerai maintenant les interventions publiques, c'est-à-dire tout ce qui ne concerne pas les relations culturelles.

Je commencerai par les organisations internationales. C'est avec un certain plaisir, monsieur le ministre, que je féliciterai vos services. Un quart du budget est consacré aux organisations internationales. Vous savez, mes chers collègues, que les subventions accordées aux organisations internationales sont, les unes, obligatoires, quand il s'agit d'organisations telles que l'O. N. U. ou les organisations européennes ou l'U. N. E. S. C. O., les autres bénévoles.

Or, jusqu'à présent, les contributions obligatoires l'emportent de beaucoup sur les contributions bénévoles dans la proportion de 90 p. 100 contre 10 p. 100. La mobilité de notre action était ainsi quelque peu paralysée. Cette année, je constate une progression, relative, certes, des contributions bénévoles aux dépens de celles qui sont obligatoires.

Cela tient à l'aboutissement d'une politique menée depuis des années par la commission des affaires étrangères, qui a réclamé des économies drastiques. Elles ont été réalisées, non seulement au sein du ministère, mais aussi à l'O. N. U. grâce à l'action du secrétaire général de cette institution.

Ainsi, on voit apparaître, progressant très lentement, une politique qui se concrétise par l'augmentation des contributions volontaires, et qui permet, par exemple, de participer largement, cette année, au programme des Nations Unies pour le développement, au fonds mondial pour l'environnement ou encore au fonds pour l'enfance qui, vous le savez, est une institution à laquelle nous tenons beaucoup.

J'ajouterai à ces indications quelques réflexions sur une activité — la dernière que j'évoquerai — qui est presque absente du budget du ministère des affaires étrangères. Je veux parler de la presse et de l'information.

Sur ce point, je serai non pas plus sévère mais moins optimiste.

Les crédits inscrits au projet du budget, à l'intention du service de presse et d'information au Quai d'Orsay, révèlent d'année en année une constance dans la modicité. Et si le rendement s'améliore, c'est surtout, il faut le dire, grâce à une gestion sévère des crédits et à l'activité du personnel.

Je passerai rapidement sur les pratiques presque quotidiennes d'envois d'informations aux postes diplomatiques, sur l'amélioration constante des liaisons entre les postes et l'administration centrale et sur l'activité remarquable de certaines centrales d'information situées à New York, à Bonn et à Londres, dotées de l'autonomie, et qui ont la charge de diffuser en langues étrangères les informations générales.

Je passerai même sur le côté humain de l'activité du ministère, je vise là les invitations adressées à des journalistes étrangers. L'année dernière, trois cents d'entre eux ont pu connaître la France sous tous ses aspects. Ce n'est pas sans intérêt.

Je voudrais porter ma critique, comme d'habitude, sur les émissions radiophoniques vers l'étranger. Ces émissions radiophoniques posent toujours les mêmes problèmes d'année en année avec une monotonie égale.

Le ministère des affaires étrangères, chacun le sait, verse environ 45 millions de francs de subventions à l'O. R. T. F. pour services rendus. Il est malaisé de porter un jugement sur l'efficacité et sur la valeur des moyens employés.

L'utilisation des ondes courtes donne lieu à contestation, la pratique des relais également, le contenu même des émissions est sujet à critique. Est-il nécessaire de diffuser sur l'Europe en seize langues différentes ? Ne faudrait-il pas ramasser les moyens mis en œuvre ? Autant de questions sur lesquelles il est malaisé, dans l'état actuel des choses, de conclure, pas plus pour ma part que pour le ministère des affaires étrangères.

Je me permets, monsieur le ministre, de conseiller une certaine déconcentration qui paraît indispensable pour donner un caractère propre à ces émissions. Au demeurant, la loi portant organisation de l'O. R. T. F. a expressément prévu la création d'établissements publics dotés de conseils d'administration spécifiques.

L'ensemble de ces problèmes devrait être posé ; je n'insiste pas, car tout est d'actualité en ce qui concerne la radiodiffusion. Mais il devra faire l'objet d'une étude approfondie entre le ministère des affaires étrangères et le ministère chargé de l'information.

Tels sont, mesdames, messieurs, les quelques points sur lesquels j'ai voulu insister, auxquels j'ai voulu donner un certain éclairage.

Au terme de cet exposé, j'indique que la commission des affaires étrangères, sous réserve naturellement des remarques qui ont été faites, a donné un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles.

M. Claude Weber. Monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques constatations d'abord : 3,3 p. 100 du budget de 1963, 1,6 p. 100 du budget de 1973, une augmentation dont la modestie pour 1974 est telle qu'elle suffira à peine à couvrir l'érosion monétaire, tel est le triste sort du budget actuel qui mérite cependant mieux.

Autre constatation : la persistance d'une dualité entre les affaires étrangères et le secrétariat d'Etat à la coopération en une période où l'on se demande si elle est encore très motivée.

Troisième constatation : un retard aussi regrettable qu'inadmissible dans la transmission des réponses à 120 questions posées par la commission des affaires culturelles. Je précise que seulement trente-deux questions étaient portées à notre connaissance le jour de notre réunion en commission et que certaines arrivaient encore avant-hier.

L'impression enfin d'une certaine routine et d'une certaine satisfaction renouvelée d'année en année dans le rapport officiel, dont la présentation s'améliore, alors que les résultats restent sans changement quand ils ne marquent pas une régression.

Monsieur le ministre, ces constatations que je viens de souligner au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous ne devez pas, j'y insiste, les considérer comme autre chose qu'une preuve manifeste et certaine de l'intérêt soutenu que nous portons à l'action humaine, intelligente et féconde, que vous avez la responsabilité de mener au nom de la France, à côté de la diplomatie traditionnelle, dans le monde entier.

Oui, monsieur le ministre, leur prise en considération devrait vous aider à réaliser avec plus de succès vos ambitions, qui sont aussi les nôtres, en faveur de la diffusion toujours plus large de la langue française dans le monde, de la connaissance de notre culture, de notre potentiel scientifique et technique, en faveur également des actions dont l'esprit et le cœur disent l'importance et la nécessité dans le tiers monde.

Soyez sans complexe ! Alors qu'elle a été le champion de la décolonisation, c'est avec bonne conscience que la France peut et doit continuer à se faire connaître, apprécier et aimer.

Notre action en faveur de la pratique de la langue française, de la pénétration de nos connaissances doit être essentiellement dépourvue d'arrière-pensées de colonialisme culturel ou de mercantilisme. Nous devons agir de manière à être demandés et à ne pas nous imposer.

Vous avez dans votre lutte et votre action, monsieur le ministre, de nombreux alliés : les parlementaires de langue française, les journalistes de la presse de langue française, l'association internationale des universités de langue française, la francophonie qui, tous, de par le monde, apportent leur enthousiasme, leur compétence et leur efficacité.

Cependant, et ceci a déjà été souligné par les rapporteurs qui m'ont précédé, demeurons réalistes. Nos résultats continuent à ne pas être au niveau de nos efforts et de nos ambitions. Le nombre des francophones stagne ou en tout cas ne croît pas parallèlement à l'augmentation de la population dans le monde.

Votre action et celle de votre ministère ont été orientées jusqu'en 1968 par deux plans quinquennaux. Depuis cette époque, d'année en année une certaine adaptation semble se manifester et des propositions nouvelles sont faites. C'est l'occasion pour moi de renouveler un souhait fréquemment évoqué, celui que le Parlement puisse être associé à l'étude de ces orientations nouvelles.

Vous menez cette action avec des moyens traditionnels : ces lycées, ces établissements français, ces services culturels précédemment évoqués, toutes les activités des alliances françaises, des missions laïques, des missions Israélites, des missions confessionnelles. Vous disposez du concours de tous les enseignants et coopérants dont vous avez heureusement orienté l'action non plus vers le remplacement mais vers la formation des autochtones, en vue de la connaissance et de la diffusion de la langue française.

Cette formation de maîtres locaux s'accompagne de bourses de recyclages et de stages dont nous nous satisfaisions avec vous.

A côté de ces moyens immobiliers et de ces moyens humains, vous recourez à une gamme de procédés : audiovisuel, livres, cinéma, films, radio, télévision.

Le livre est pour vous un souci, et les difficultés sont nombreuses en ce domaine. C'est pour moi l'occasion de redire combien nous souhaitons que tout livre français, surtout s'il est scientifique, soit accompagné d'un résumé dans la langue du pays auquel il est destiné. J'irai même plus loin : je souhaiterais, au nom de la commission des affaires culturelles, que le livre français soit souvent traduit dans sa totalité dans la langue du pays concerné. C'est ainsi que la pensée et la culture françaises, le désir de connaître la France commenceront à naître et à se développer dans les pays où le français n'est pas connu ou pratiqué suffisamment.

M. Joxe a parlé de la radiodiffusion. Il ne serait pas normal qu'au nom de la commission des affaires culturelles je n'évoque pas, une fois de plus, ce problème en exprimant notre déception de constater que depuis des années nous continuons d'émettre sur ondes courtes, tout en sachant que les émissions en cause ne parviennent pas aux populations auxquelles nous nous adressons.

Nous souhaitons de tout notre cœur qu'une politique audacieuse, plus entreprenante, soit enfin engagée, que l'exemple déjà donné par l'émetteur relais de Chypre soit suivi et que nos départements et territoires d'outre-mer deviennent les relais d'ondes qui puissent être entendues des pays auxquels nous les destinons.

De même, si la France veut se faire connaître, il ne faut cependant pas que ses informations soient données en français, mais dans la langue que les populations visées comprennent. Déployons aussi un effort particulier en télévision. Le satellite commence à porter ses fruits. La télévision est de plus en plus suivie ; les émissions et informations venant de France doivent donc être choisies de manière à donner la meilleure image de notre pays.

Mais, monsieur le ministre, vous vous en doutez, le sujet serait tellement vaste qu'il me faut me contenter maintenant, au nom de la commission, de vous faire, en quelque sorte, quelques recommandations.

La première — nous la re prenons, et je crois que vos services s'y associent de tout cœur — consiste à faire cette année un effort tout particulier et à le poursuivre pendant les années à venir avec la même intensité en direction des pays de l'Europe. Je l'ai dit l'année dernière : si le français ne gagne pas sa bataille en Europe, il n'aura plus aucune chance de se maintenir dans le monde.

C'est à ce titre que j'évoque de nouveau la suggestion que nous faisons déjà : prenez l'initiative de contacts entre les ministres de l'éducation nationale des pays limitrophes du nôtre de façon à y étendre le bilinguisme ; que l'élève français apprenne comme première langue vivante celle du pays étranger le plus proche et que, réciproquement, les enfants du pays voisin apprennent le français comme première langue, et ce sur des bandes de territoires aussi larges que possible ! Ainsi, le français se diffusera automatiquement en dehors de nos frontières, de l'Espagne à l'Italie, de l'Allemagne à l'Angleterre, et nos concitoyens des zones frontalières pratiqueront la langue de leurs voisins.

L'enseignement du français chez les migrants nécessite que vous obteniez également un effort tout particulier de notre ministère de l'éducation nationale à la suite de vos interventions. De même, pour la radio-télévision. Je ne citerai qu'un exemple : pourquoi Djibouti ne deviendrait-il pas le centre d'émissions de toutes longueurs d'ondes vers l'Afrique francophone, qui pourrait atteindre tous ces pays actuellement privés de la voix de la France ?

Il est nécessaire aussi d'intervenir pour favoriser toujours plus les échanges entre les jeunes. C'est avec déception que notre commission évoquait, je le dis bien que ce ne fut pas tout à fait de votre secteur, la réduction des crédits de l'office franco-allemand de la jeunesse et le fait qu'il n'eût plus qu'une direction, à Bonn, celle de Paris ayant été supprimée.

Insistez auprès de vos collègues de l'éducation nationale pour que l'esprit des jeunes élèves soit ouvert aux réalités du monde et qu'ils y découvrent une ambition d'avenir. Que vos services stimulent les vocations de coopérants et de volontaires ! C'est là une œuvre éminemment humaine à laquelle la France ne peut pas échapper et qui est inscrite dans sa doctrine fondamentale. Enfin, je le répète, le livre français doit être aussi souvent que possible traduit dans la langue du pays auquel il s'adresse.

Est-il besoin d'évoquer la nécessité de l'équivalence des diplômes ? Certainement, puisque la solution n'est pas encore satisfaisante.

Permettez-moi de souhaiter que soient davantage cultivé l'esprit d'initiative et prises en considération les suggestions quelquefois faites. Certaines m'ont été transmises par des membres des personnels des services culturels qui considèrent en conscience que leur mission n'est pas bien remplie et ne correspond pas à leur vocation. S'ils trouvent des formules nouvelles, ils se heurtent quelquefois à des incompréhensions, ce qui les incite à quitter leurs postes, convaincus qu'ils sont alors de ne pas être aussi efficaces qu'ils le désireraient.

Il serait nécessaire que notre pays observe toujours une attitude désintéressée, de manière que la coopération entre les pays de l'Europe dans leur action en faveur des pays étrangers soit de plus en plus efficace.

Ces jours derniers, devant l'Académie des sciences, le président Senghor faisait une conférence sur le thème « L'Eurafrrique et la politique de l'échange ». Il disait à ce titre : « Les impératifs de la justice plaident en faveur de l'association eurafricaine. »  
Sachons écouter cet appel et agir dans ce sens.

Je terminerai, monsieur le président, par une allusion à une réalisation récente de l'O. R. T. F. Je vise le film *Frères des hommes*, actuellement projeté dans les salles de cinéma parisiennes. Ce film prouve qu'avec des moyens réduits, mais de la vitalité, de l'initiative, du dévouement et du cœur, on peut briser le cycle infernal de la misère et de l'ignorance.

C'est bien, monsieur le ministre, la tâche très noble que vous poursuivez. Je pense que l'appel du président Senghor sera entendu et que les dispositions que nous prendrons officiellement en tiendront compte. J'espère aussi que nous saurons le faire percevoir et accueillir par la jeunesse.

Les événements actuels dont vous nous entretenez tout à l'heure confirment, une fois de plus, la formule que j'utilise volontiers : la politique divise, l'économie oppose, la culture, la science et la technique rapprochent. C'est dire combien grand est le rôle d'un pays comme la France, lorsqu'elle sait utiliser comme armes dans le monde, avec son cœur et son esprit, sa science, sa technique et sa culture.

Je souhaite de tout mon cœur que les vœux que nous formulons les uns et les autres en faveur de ces succès se réalisent et c'est très volontiers qu'au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je propose l'acceptation des prévisions budgétaires du ministère des affaires étrangères pour 1974. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles.

**M. Alain Vivien, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, en préambule, je vous indique que je ne parlerai pas de l'O. R. T. F., les questions que j'ai posées à cet égard n'ayant reçu aucune réponse.

Quant aux séries de questions que la commission soumet traditionnellement au ministre des affaires étrangères et qui, pour la plupart, lui ont été adressées à la mi-juillet, les premières réponses ne nous sont parvenues que dans la deuxième quinzaine de septembre et je n'ai reçu les dernières que ce matin. Je dois reconnaître, toutefois, que, dans l'ensemble, nous avons obtenu les réponses que nous souhaitons.

Si la plume des rapporteurs est libre, leur parole doit être le reflet de l'opinion majoritaire de la commission au nom de laquelle ils s'expriment.

Aussi bien, la décision de la commission des affaires étrangères sur les conclusions du rapport que j'ai défendu et les observations qui ont été faites par plusieurs commissaires au cours de cet examen, m'amènent-elles à présenter un rapport oral qui différera sensiblement du document dont j'ai exposé le contenu devant la commission.

Cependant, je ne pense pas risquer le désaveu de quiconque en faisant état d'un certain nombre de points sur lesquels l'ensemble des membres de la commission se trouveraient facilement d'accord, avant d'examiner les sujets qui semblent avoir soulevé quelque difficulté.

Certaines orientations de notre politique de relations culturelles sont suffisamment manifestes ou incontestables pour qu'elles puissent prêter à polémique.

Il s'agit, tout d'abord, de la répartition géographique de notre effort. La part du Maghreb et de la Libye représente encore 42,78 p. 100 du budget de la direction générale des relations culturelles. Depuis plusieurs années, des critiques sont portées contre l'ampleur de l'aide accordée par la France aux pays de cette région. Il faut reconnaître que le ministère des affaires étrangères est conscient de cette situation, qu'il s'efforce d'y porter progressivement remède et que la part de l'Afrique du Nord, dans l'ensemble du budget des relations culturelles, diminue.

Toutefois, en valeur absolue, l'augmentation de cette partie des crédits, supérieure à 35 millions de francs, représente plus du tiers de l'augmentation du budget des relations culturelles et constitue donc un frein très sérieux à la définition des nouvelles priorités qui apparaissent souhaitables pour notre effort culturel.

En effet, le rôle de la France est extrêmement faible dans d'autres régions du monde, qui jouent cependant dans la vie internationale un rôle capital par leur puissance politique ou économique, ou par leur rayonnement culturel et intellectuel.

Ainsi, l'Asie-Océanie développée, qui comprend, entre autres, le Japon, la Chine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ne représente que 1,79 p. 100 de notre effort culturel à l'étranger et, l'Europe de l'Est, 2,63 p. 100, bien que ces deux zones géographiques puissent apparaître privilégiées car elles bénéficient du taux d'accroissement le plus important par rapport aux crédits de 1973, respectivement 17,5 p. 100 et 12,2 p. 100.

La situation est à peine meilleure pour l'Amérique du Nord ou l'Afrique non francophone, où notre action culturelle est loin de correspondre à ce qu'en attendent beaucoup. Il semble qu'un rééquilibrage de nos interventions et un accroissement des moyens, dans un certain nombre de secteurs géographiques, seraient nécessaires si l'on veut éviter que l'influence culturelle de la France, faute de grandir, ne décroisse rapidement.

Par ailleurs, l'accord s'est facilement fait, au sein de notre commission, sur la nouvelle orientation adoptée depuis quelques années en matière d'aide au développement par l'enseignement.

Notre action se porte de plus en plus en direction de la formation pédagogique des professeurs — spécialement des professeurs de français — de la formation de techniciens et de la coopération au niveau de l'enseignement supérieur, beaucoup plus qu'au niveau des enseignements secondaire et élémentaire.

Il faut se féliciter de l'extension de ces formes d'intervention, tout en ne se cachant pas que la qualification des personnels qu'elle requiert en fait une aide beaucoup plus coûteuse que celle pratiquée antérieurement.

En matière d'enseignement, la commission s'est préoccupée de la situation de notre coopération au Maroc et elle a regretté que la France soit amenée à y faire un nouvel effort, très important, puisqu'un crédit supplémentaire de 13 millions de francs est demandé pour la rémunération de coopérateurs français exerçant dans ce pays des tâches d'enseignement direct. Cette forme de coopération de substitution, sur laquelle on revient partout ailleurs, se maintient au royaume chérifien, largement pour des raisons de politique intérieure propres à ce pays; elle immobilise une masse de crédits dont le bon usage serait plus évident si elle était utilisée, ne serait-ce que partiellement, en faveur des centres pédagogiques régionaux marocains.

De façon plus générale, la commission des affaires étrangères s'est félicitée d'un certain nombre d'orientations, sur lesquelles je n'insisterai pas faute de temps et pour lesquelles je vous renvoie au rapport écrit. Il en est ainsi pour l'effort français en Indochine, pour la coopération agricole, médicale et administrative apportée aux pays en voie de développement, notamment aux Etats du Proche-Orient et pour les nouvelles formes d'action de nos centres et instituts culturels, en particulier en Europe.

A côté de ces points d'accord, des divergences assez nettes sont apparues entre les réflexions de votre rapporteur et les opinions de la majorité des membres de la commission. Elles portent sur la place faite à la francophonie et sur la nature de l'avis à émettre.

En ce qui concerne la francophonie, sans méconnaître son caractère indispensable, je m'étais interrogé sur l'étendue de certaines de nos interventions. Il s'agissait essentiellement de notre rôle au Québec et en Louisiane, Haïti constituant un cas particulier par son sous-développement extrême exigeant que la France y porte intérêt à ce titre et non pas à celui de « point d'ancrage important de la francophonie », qualification qui me paraît d'ailleurs contestable.

Il me semblait, en effet, qu'un effort trop grand était fait en faveur des régions d'Amérique du Nord d'expression totale ou partiellement française, quand bien même elles constitueraient des « curiosités historiques » — pour reprendre l'expression de M. Mareite — ou des « opérations nostalgiques » selon la mienne, et que cet effort s'exercerait au détriment de notre action dans les parties anglophones de ce continent, qui, on le sait, ne sont pas sans importance.

Je pensais également qu'en Indochine, en particulier, où depuis la fin des combats nous accomplissons un travail considérable, notre aide au développement passait trop exclusivement par l'enseignement du français.

La commission ne m'a pas suivi sur ce terrain et elle a tenu, au contraire, à rappeler la position qu'elle défend traditionnellement depuis maintenant dix ans et qu'elle a largement réussi à faire partager par le ministère des affaires étrangères: notre politique de relations culturelles doit passer par une aide privilégiée au développement des pays francophones et par l'affermissement de la position du français dans le monde.

A cet égard, le budget de la direction générale des relations culturelles fournit toute satisfaction puisqu'il prévoit une extension de toutes nos interventions correspondant à cet objectif. De nombreux membres de la commission s'en sont réjouis et ont souhaité que l'effort dans ce sens soit poursuivi.

Le deuxième point de divergence a porté sur l'avis que notre commission devait émettre. Je lui avais proposé un avis défavorable qui devait, selon moi, manifester sa volonté de voir définir certaines orientations nouvelles pour notre politique de relations culturelles. En effet, je constatais que les crédits, dont la répartition géographique me semblait contestable ou l'utilisation défectueuse, ne pouvaient connaître de réduction sans entraîner la remise en cause d'un certain nombre d'opérations en cours de réalisation et donc sans altérer l'image de la France dans plusieurs pays. Il résulterait de cette cristallisation des crédits et de l'impossibilité de dégager de nouvelles ressources, une absence, fâcheuse à mes yeux, de l'action culturelle de la France dans un certain nombre de domaines ou d'Etats et j'aurais désiré que la commission, par son vote, attire solennellement l'attention du Gouvernement sur cette situation. Mais, sans doute, mes suggestions ne lui ont-elles pas semblé valables, puisque, à la majorité, elle a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles.

Cet avis favorable, mon rôle est de vous le faire connaître. J'espère donc que les références que j'ai été amené à faire, avec plus ou moins de discrétion, au fit de mon propos, ne vous auront pas caché l'aspect satisfaisant de ce budget, aux yeux de la commission des affaires étrangères, aspect que, sur plusieurs points, je ne méconnaissais d'ailleurs pas.

A titre personnel, j'émetts simplement le vœu qu'à l'avenir ce budget soit un peu plus original et un peu plus dynamique pour que l'unanimité qui, m'a-t-on dit, était la règle les années précédentes au sein de notre commission, se retrouve l'année prochaine à l'occasion du débat budgétaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la coopération.

**M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, le budget de la coopération a été adopté à l'unanimité par la commission des finances.

Son rapporteur vous fait part de cette décision avec d'autant plus de plaisir que la commission des finances fait actuellement l'objet de reproches sur les conditions dans lesquelles elle exerce la mission qui lui a été confiée par la loi et par notre règlement.

Puisque l'occasion m'en est donnée je voudrais, sans que l'Assemblée interprète mes propos comme une manifestation d'autosatisfaction, rappeler brièvement les interventions de la commission dans le budget de la coopération.

C'est à la suite d'un amendement de la commission des finances que le Gouvernement décida, en 1969, de maintenir en place les assistants techniques et, notamment, des enseignants dont les postes, dans la période d'austérité où nous nous trouvons, devaient initialement être supprimés.

C'est également sur la demande pressante de la commission des finances que le Gouvernement engagea des pourparlers avec les compagnies aériennes pour obtenir — et il l'obtint — une réduction des tarifs de transport des fonctionnaires de la coopération.

Je rappelle, enfin, que, lorsque survinrent au Tchad les événements que vous savez, le rapporteur effectua, au nom de la commission, une mission dans ce pays qui fit l'objet d'un rapport d'information où l'Assemblée trouva toutes les précisions qu'elle attendait sur les véritables raisons des troubles que connaissait ce pays et sur les conditions de notre intervention militaire et de notre assistance civile. Je rappelle qu'à cette époque l'opposition votait contre ce budget et je me félicite, à la suite de ce rapport, qu'elle n'y fasse plus obstacle.

Notre collaboration avec les Etats africains et malgache a d'ailleurs valeur d'exemple. Comme je le soulignais l'an dernier, le discours de notre ministre de l'économie et des finances à la conférence des Nations Unies, qui s'est tenue en avril 1972 à Santiago du Chili, sur l'aide aux pays en voie de développement, n'aurait pas eu un aussi grand retentissement s'il n'avait pu citer en exemple l'association fraternelle des Etats africains et malgache et de la France.

Notre aide bilatérale à ces Etats correspond, en effet, très exactement aux vœux exprimés au cours de cette conférence : faciliter les exportations des produits tropicaux vers les pays industrialisés, moduler l'aide selon le degré et la nature du sous-développement et, surtout, donner à cette aide le caractère d'une aide publique, c'est-à-dire désintéressée, et non point exiger le paiement d'intérêts par ces pays pour le remboursement des prêts qui leur sont consentis.

Je précise que la France occupe le premier rang des pays industrialisés qui consacrent une part de leur budget aux pays en voie de développement.

Comment se présente le budget qui nous est proposé pour 1974 ?

Les crédits de la coopération passent de 1.726 millions de francs à 1.980 millions de francs, soit une progression de 15 p. 100, qui est donc supérieure à la moyenne de l'augmentation des autres budgets.

La caractéristique essentielle du document qui nous est soumis réside dans l'augmentation relativement faible des dépenses ordinaires — environ 10 p. 100 — et, en revanche, dans un accroissement très sensible des dépenses en capital, constituées par la dotation du fonds d'aide et de coopération.

Les autorisations de programme, en effet, sont portées de 440 millions de francs à 526,7 millions de francs. La progression des crédits de paiement est plus importante encore, puisqu'ils passent de 391 millions de francs à 513 millions de francs. La faible augmentation des dépenses ordinaires et l'important accroissement des dépenses en capital correspondent à un double souci : aménager les formes de notre assistance technique de manière à la rendre à la fois moins chère et plus efficace et accentuer encore notre concours financier à la réalisation des projets économiques qui nous sont présentés par ces Etats.

L'aménagement des formes de notre assistance technique est, en effet, l'objet de la principale mesure nouvelle, puisque, sur les 20 millions de francs supplémentaires, destinés aux actions culturelles et techniques, la moitié sera consacrée aux moyens audiovisuels de masse. Ce nouvel aspect de notre politique a pour but de remédier au fait que, malgré l'effort de scolarisation accompli avec l'aide de la France, le pourcentage des francophones véritables ne dépasse pas 10 p. 100 de la population.

Il existe, malheureusement, une sorte d'analphabétisme de retour car, faute d'avoir à pratiquer le français dans l'exercice de leur profession, beaucoup d'Africains perdent les connaissances qu'ils avaient acquises à l'école. Il est donc indispensable de prolonger l'étude de la langue française au-delà de l'école et les moyens audiovisuels semblent les plus appropriés à une intégration de l'apprentissage du français dans les actions de formation professionnelle.

Votre commission souhaite que ces actions se développent encore davantage dans les années à venir et que l'article 50 nouveau, introduit cette année dans le fascicule budgétaire, soit de plus en plus largement doté.

Cette mesure nouvelle, que j'ai mentionnée en premier à cause de son originalité, n'est pas celle qui a l'incidence financière la plus importante.

L'augmentation des rémunérations des personnels d'assistance technique nécessite, en effet, l'inscription d'un crédit supplémentaire de plus de 63 millions de francs. La commission ne présente pas d'observation sur ce point, sauf sur le coût du transport par avion de ces fonctionnaires.

La dépense s'est élevée, en 1972, à près de 73 millions de francs, soit presque 5 p. 100 du total du budget. Votre commission souhaite que des négociations soient engagées avec les deux compagnies aériennes concernées pour que la réduction des tarifs soit supérieure à celle actuellement consentie. Une comparaison entre les prix des billets pour l'Afrique et ceux des billets pour d'autres continents nous conduit à penser qu'une réduction supplémentaire devrait pouvoir raisonnablement être accordée.

Enfin, troisième mesure nouvelle importante : l'inscription d'un crédit de 15 millions de francs pour une aide exceptionnelle aux Etats du Sahel, où la sécheresse de ces derniers mois a provoqué des pertes considérables dans le bétail et dans les récoltes.

La somme qui est inscrite au budget est destinée à financer des fournitures de médicaments et de vivres. La commission tient à souligner que ces crédits s'ajoutent à l'effort très important accompli par la France pour venir en aide aux régions sinistrées.

A ce jour, notre pays a contribué pour plus de 145 millions de francs à l'aide internationale qui a été mise en place pour aider les Etats du Sahel à surmonter leurs difficultés. Seuls, les Etats-Unis ont fait un effort comparable au nôtre. Ces secours ont permis d'éviter le pire, mais le problème se présente sous une autre dimension : il importe de mettre en œuvre un programme d'action à long terme, dans le domaine hydraulique, pour éviter le retour de sinistres de cette ampleur.

La commission souhaite, monsieur le ministre, obtenir des précisions sur les intentions du Gouvernement à cet égard et, notamment, sur les engagements qu'il a pris lors de la conférence de Ouagadougou, qui s'est réunie, pour examiner ce problème, en septembre dernier. La commission demande en tout état de cause que les crédits destinés à ce programme d'action fassent l'objet d'une ligne spéciale dans le budget.

Dans mon rapport écrit figurent des tableaux faisant apparaître l'évolution de l'assistance technique en ce qui concerne les Volontaires du progrès et les militaires du contingent. Leur action positive, leur efficacité ne sont plus à démontrer et nombre de jeunes se forment à cette école, où le contact humain et l'exemple sont les éléments de base.

Quant à l'Orstom, qu'il me soit permis de dire que la qualité du travail de ses chercheurs fait l'admiration de tous les pays.

Enfin, dernière observation, la commission souhaite, en particulier, que le Gouvernement lui fasse part de son avis sur la mise en place d'un système offrant aux Etats une garantie de stabilisation des recettes d'exportation en fixant, par exemple, un prix de référence et en prévoyant un transfert de ressources aux pays bénéficiaires lorsque les recettes d'exportation tombent au-dessous du niveau de leur valeur de référence.

Comme il est écrit dans le mémorandum présenté en avril 1973 au Conseil de l'Europe par la commission des Communautés européennes :

« Les pays en voie de développement en général, et les Etats associés au ayant vocation à l'association en particulier, ont nettement pris conscience, au cours de la décennie qui vient de s'écouler, du fait que la maîtrise de leur développement économique est étroitement liée à une plus grande stabilité et à une augmentation des ressources provenant de leurs exportations. Ils estiment avec raison que les aides financières extérieures d'origine publique, indispensables, voire vitales pour certains pays, n'exercent cependant pas, mises isolément en œuvre, une influence suffisante sur leur croissance économique à court terme. Ceci s'explique par le fait que ces aides n'ont guère d'effet correcteur sur les conséquences économiques défavorables qui résultent de l'instabilité des recettes d'exportation. »

Cette citation, monsieur le ministre, vous est donnée par le rapporteur de la commission des finances comme un exemple des nombreux problèmes sur lesquels le Gouvernement sera amené à se prononcer.

A l'heure où les plus hautes autorités examinent les problèmes franco-africains et malgaches, en vue de redéfinir la coopération, il semblerait bien prétentieux de tirer des conclusions sur l'évolution de cette coopération, qu'à juste titre on a pu qualifier d'exemplaire.

Mais tout évolue, tout se transforme, et l'adhésion de la Grande-Bretagne, liée au Commonwealth, au Marché commun apporte un élément de la plus haute importance, à cet égard. Il est évident que l'extension de la politique d'association ne doit pas avoir pour effet un affaiblissement des relations de l'Europe unie avec les Etats africains et malgache. Il faut conserver ce qui est acquis. Le *statu quo* doit être maintenu jusqu'à l'expiration de la convention de Yaoundé, à la fin de 1974.

L'entrée des associés du Commonwealth pose de réels problèmes et leurs liens privilégiés avec Londres doivent devenir des liens privilégiés avec Bruxelles. Il serait indispensable de ne pas perdre de vue les trois considérations retenues dans le rapport du Conseil économique et social.

Premièrement, les « associables » du Commonwealth représentent démographiquement et économiquement environ deux fois l'ensemble des Etats africains et malgache actuels, alors que l'élargissement de la Communauté n'accroît que d'un tiers son potentiel humain et économique.

Deuxièmement, l'aide publique et privée de la communauté des Dix est à peu près le triple de celle qui est apportée par les nouveaux pays adhérents.

Troisièmement, les principaux produits d'exportation des candidats à un Yaoundé III sont directement concurrents de ceux des Etats africains et malgache associés et de ceux des départements et territoires d'outre-mer.

Ces problèmes ne manqueront pas d'être évoqués ces jours-ci dans les réunions entre les chefs d'Etat africains et le Président de la République.

La commission des finances vous demande, monsieur le ministre, de faire part à l'Assemblée des principaux problèmes que ces négociations posent au Gouvernement et de préciser quelles sont, dans leurs grandes lignes, les grandes orientations qu'il entend faire prévaloir.

Sous réserve de l'ensemble de ces observations, la commission a adopté à l'unanimité, comme je l'ai indiqué, les crédits du budget de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Destremau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

**M. Bernard Destremau, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, le projet de budget de la coopération qui est soumis à votre examen présente deux caractéristiques. D'abord, son taux d'augmentation, 14,73 p. 100, est supérieur à celui du budget de l'Etat et c'est heureux parce que cela permet de compenser, dans une certaine mesure, les budgets de récession des années antérieures. Ensuite, cette augmentation est sélective, les dépenses en capital étant en progression alors que les dépenses de fonctionnement sont en régression; celles-ci diminuent aussi par rapport aux dépenses de même nature du budget général de l'Etat.

On l'a déjà dit: le budget de la coopération est loin de recouvrir l'ensemble de l'aide au développement dont le montant atteint 3.696 millions de francs. Il n'en représente que 55 p. 100.

Je voudrais, devant vous, mettre l'accent sur quatre points principaux: les mesures nouvelles, la situation de la coopération en 1973, ses moyens, les rapports entre l'aide au développement et la coopération.

Parmi les mesures nouvelles, il faut noter un crédit de cinq millions de francs destiné à mettre en œuvre des actions audiovisuelles de masse. Il ne s'agit pas du tout de substituer à l'enseignement classique le recours à une sorte de gadget, mais bien de disposer d'un appoint fort nécessaire dans les cas d'urgence.

Une autre mesure nouvelle importante concerne la scolarisation des jeunes Français en Afrique et à Madagascar. Jusqu'à présent, nous avons toujours tenu à pratiquer une politique de non-ségrégation. Mais on constate que les enseignements dispensés dans ces différents pays tendent à s'éloigner de plus en plus de l'enseignement classique français, ce qui n'est pas sans créer certaines difficultés. Environ un million de Français travaillent à l'étranger où ils ne se sont établis que momentanément, dans la seule perspective de réintégrer plus tard la communauté française. Ils souhaitent ramener leurs enfants en France dans des conditions qui auront ménagé leur avenir.

La politique pratiquée jusqu'à maintenant, qui consistait à accueillir dans les mêmes écoles les jeunes Africains et les jeunes Français, paraît donc de plus en plus difficile à poursuivre. C'est pourquoi il a fallu prévoir de nouveaux crédits, sans qu'aient été précisées pour autant les méthodes qui seront choisies. Deux sont possibles: soit créer des établissements nouveaux, comme à Kinshasa; soit créer des sections de français dans les établissements nationaux existants.

En ce qui concerne l'aide au Sahel, le rapporteur de la commission des finances vous a annoncé l'inscription d'un crédit de 15 millions de francs. Je vous rappelle que cette année nous avons dépensé 22 millions de francs, sans compter les envois de céréales auxquels nous avons procédé.

Il est de mon devoir de vous dire un mot maintenant de la situation de la coopération en 1973. Plusieurs pays ont demandé à renégocier les accords de coopération. Les négociations sont terminées avec la Mauritanie et Madagascar. Elles se poursuivent avec le Congo, le Niger et le Gabon. Ces demandes ont pour but, dans certains cas, d'aboutir à une véritable révision des accords et, dans d'autres cas, d'obtenir simplement une adaptation, c'est-à-dire un accroissement de l'effort fait par les Français.

Pour ce qui est des structures de la coopération, il faut reconnaître que nous nous trouvons en présence d'un très grand nombre d'organismes compétents. Une dizaine de ministères ont la possibilité de mener une action de coopération. Cette pluralité administrative a très souvent été critiquée, dans le rapport Gorse notamment. Elle a cependant des défenseurs. Selon eux, elle introduit une plus grande souplesse dans la politique de coopération; d'autre part, il vaut mieux pouvoir s'adresser à des services différents plutôt que de dépendre d'une organisation trop hiérarchisée et d'être ainsi enserré dans un carcan trop étroit.

Il n'en reste pas moins que cette fragmentation est excessive et il est urgent de mettre sur pied un organisme interministériel de coopération.

Le maintien de la structure actuelle est tout de même motivé par le fait que le secrétariat d'Etat gère un instrument spécial, le fonds d'aide et de coopération. En outre, pour des raisons d'ordre politique et psychologique, il est souhaitable que le secrétariat d'Etat soit rattaché au ministère des affaires étrangères.

Troisième point à examiner dans ce rapport: les moyens de la coopération, c'est-à-dire essentiellement les moyens en personnel.

Vous savez que, dans le budget de la coopération, environ 40 p. 100 des crédits sont destinés à la rémunération du personnel. Alors, est posée souvent la question de la déflation des effectifs, laquelle est la conséquence normale de l'africanisation. Mais elle ne peut se faire qu'après une large concertation avec les gouvernements intéressés. Or ceux-ci ne sont pas toujours très pressés de voir nos coopérateurs s'en aller.

Autre aspect quelque peu préoccupant de notre action: la proportion des enseignants est de plus en plus importante; sept sur dix de nos coopérateurs sont des enseignants. Sur ce point, il y a peu de progrès à enregistrer, en ce sens que nous n'avons pas encore réussi à substituer à l'enseignement direct une coopération de formation. La répartition des disciplines, d'autre part, n'est pas très satisfaisante puisque le nombre de ceux qui choisissent les disciplines littéraires est encore beaucoup trop important.

Enfin, la scolarisation ne progresse pas toujours en proportion des sommes dépensées. Des tendances nouvelles doivent se faire jour afin de former des formateurs. Un problème se pose d'une manière très aiguë, celui du recrutement, car nous nous trouvons maintenant devant une classe de coopérateurs qui atteignent un certain âge. Il faudra donc susciter de nouvelles vocations.

Dernier chapitre de ce rapport: la coopération et l'aide au développement.

On constate le maintien du caractère bilatéral de l'aide française, bien que, comparativement, l'aide multilatérale ait quelque peu progressé.

Il y a lieu de souligner: pour l'aide publique, une répartition peu équilibrée entre l'assistance technique et les investissements productifs, ainsi qu'une proportion dominante des dons; pour l'action privée, une diminution des investissements privés; enfin, sur le plan commercial, de sérieuses préoccupations qui tiennent à la disparition progressive des garanties d'écoulement sur le marché français.

Il convient de répéter qu'en dépit de l'effort important réalisé par la France, les résultats sont assez modestes, alors que la croissance démographique, bien sûr explosive, s'accompagne de l'exode rural, avec les conséquences politiques et psychologiques que vous pouvez imaginer.

L'Etat français ne peut pas tout faire. Il faut souhaiter que des investissements privés prennent le relais. Mais cela dépend pour beaucoup du système de garanties qu'on sera en mesure d'agencer.

Pour conclure, je rappelle que le terme de « coopération » recouvre maintenant deux notions: celle de relations avec les anciens territoires sous tutelle et également celle de politique étrangère.

La coopération, prise dans ce deuxième sens, constitue en effet pour la France un élément fondamental de sa politique étrangère. La diplomatie moderne présente un nouveau visage: celui de l'action directe pour les hommes et par les hommes.

Trois questions peuvent se poser désormais.

Ne faut-il pas « détraditionnaliser » quelque peu notre aide ? Ne faut-il pas essayer de la diversifier ? Ne faut-il pas chercher à la « désétatiser » ?

Mais la solution réside, pour une large part, dans le comportement des coopérants de l'avenir. Demain, les espoirs les plus sérieux comme les réalisations les plus intéressantes seront à mettre à l'actif de groupes ou d'hommes nouveaux, tant le souci de créer l'emportera sur celui de préserver.

La commission des affaires étrangères a examiné le projet de budget de la coopération le 7 novembre dernier. Plusieurs de ses membres ont posé des questions sur : l'aide au Sahel, le statut et les attributions du secrétaire général pour la Communauté, la remise de dettes annoncée par le Président de la République. Je crois pouvoir dire que ce débat a été très utile.

Sous le bénéfice des observations qui ont été formulées, la commission des affaires étrangères a bien voulu suivre les recommandations de son rapporteur, tendant à l'adoption du budget de la coopération pour 1974. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** J'exprime à MM. les rapporteurs de la commission des finances, de la commission des affaires étrangères et de la commission des affaires culturelles mes vifs remerciements pour l'exposé et le rapport que chacun d'entre eux a faits sur le budget de mon ministère. J'ai trouvé auprès d'eux, au cours de ces dernières semaines, le meilleur accueil et le témoignage d'une sympathie efficace, même si elle n'exclut pas la critique, pour l'action menée aussi bien à Paris qu'autour de nos cent trente-six postes diplomatiques et consulaires à l'étranger.

J'aurai, au cours de cette séance, le loisir de dire, en réponse aux préoccupations et aux vœux qu'ils ont exprimés, comment le budget de mon ministère peut y satisfaire de son mieux. Je le ferai donc dès que les orateurs inscrits pour ce débat seront intervenus, souhaitant que mon propos soit aussi une réponse pour ceux-ci. En outre, les amendements proposés au projet de budget seront pour moi l'occasion de revenir sur tel ou tel point sur lequel l'attention de l'Assemblée s'est spécialement portée.

Mais, dès maintenant, je crois judicieux, puisque cet examen du budget m'en donne la possibilité, d'informer à nouveau l'Assemblée de notre politique étrangère et de ses orientations en fonction de l'actualité comme de nos intérêts constants. Au demeurant, le souci d'informer l'Assemblée à cette occasion rejoint celui que j'ai eu depuis le mois d'avril dernier. En effet, le 19 juin, j'ai eu l'honneur de lui exposer, dans un débat général sur les relations internationales, les conceptions et l'action du Gouvernement.

J'ai été entendu, à deux reprises, par votre commission des affaires étrangères le 10 mai et le 25 octobre. Je suis venu soutenir devant vous quatre projets de loi. J'ai répondu à deux questions orales, outre la séance du 17 octobre consacrée à des questions sur le Proche-Orient. J'ai enfin porté une attention particulière aux nombreuses questions écrites, 196, qui m'ont été adressées depuis le mois d'avril, ayant le désir d'y répondre dans le délai prévu d'un mois et espérant que, sauf rares exceptions, le rappel par la voie du *Journal officiel* sera désormais inutile concernant l'administration que je dirige. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*) MM. les parlementaires auront peut-être aussi apprécié la diligence et l'attention avec lesquelles il est répondu à leurs demandes, qu'elles soient les servitudes des diverses directions de ce ministère dont les effectifs à Paris et à Nantes rassemblent 2.165 personnes.

Enfin, j'ai déjà transmis vingt et un projets de loi pour qu'ils vous soient soumis, et je compte en transmettre treize autres. Deux ont pu être votés à la session de printemps ; j'espère que dix-neuf pourront l'être à la session d'automne, laissant ainsi à votre examen ultérieur treize projets, dont certains sont cependant urgents.

L'actualité sollicite notre attention quand elle ne s'en empare pas tout à fait.

Depuis le 6 octobre dernier, la guerre jamais éteinte au Proche-Orient a précisé les périls qu'elle faisait courir à toutes les nations, les plus exposées à ses ravages comme les plus indifférentes ou les plus éloignées.

Ce regain dans le drame, puis son orientation ont pu surprendre certaines d'entre elles. Et pourtant !

En cinq mois, depuis le mois de juin dernier, sous nos yeux, nous avons vu se préparer, puis apparaître sur le plan international des arrangements d'une portée telle qu'il n'est pas une réflexion ou une action qui ne doive en tenir compte.

Le conflit du Proche-Orient n'en est qu'un point d'application. Car, en signant, le 22 juin dernier, un accord sur la prévention des guerres nucléaires, les Etats-Unis et l'U. R. S. S., super-puissances nucléaires, se sont engagées dans un processus d'équilibre et d'arbitrage qui dépasse de loin leurs propres territoires. L'intérêt politique, les nécessités matérielles, la marge de risque qu'elles ont maintenue entre elles, tout les pousse à perfectionner cet accord et à recourir à l'arbitrage permanent de leurs difficultés comme des conflits des autres qui pourraient gêner leur dialogue. Elles ont d'abord pensé que celui du Proche-Orient n'était pas encore de ceux-là et qu'elles avaient la situation sous contrôle, en quelque sorte. Telle n'était pas notre analyse. Je vous l'ai dit le 19 juin dernier, et d'autres voix, plus autorisées, l'ont dit. Les hostilités ont donc repris. Ce n'était pas imprévu.

Mais aujourd'hui, il convient de méditer les conditions dans lesquelles la guerre a pu reprendre et les conditions dans lesquelles il a été mis fin au combat par un cessez-le-feu, dont chacun doit se féliciter, qui était difficile à obtenir, qui reste cependant précaire et dont je voudrais être sûr qu'il soit l'amorce d'un règlement définitif, voire d'une véritable négociation.

En tout cas, chacun doit veiller sur cette lueur de paix avec grand soin. Quel que soit notre jugement sur la crise et les procédures pour la régler, tout ce qui favorise l'arrêt des combats et prolonge la trêve doit être accueilli par nous avec faveur et encouragé sans réticences.

Les crises brutales comme celle-ci sont des révélateurs qui mettent en relief des évolutions qui n'étaient pas soupçonnées, qui font apparaître des comportements jusque-là masqués, qui nous renseignent également sur nous-mêmes, sur nos possibilités d'agir et, il faut le dire, sur les limites de notre action. Il faut donc savoir sans passion et sans aucune aigreur en tirer les enseignements pour éclairer nos choix politiques.

Ces enseignements nous confirment dans nos analyses et dans nos orientations : ils confirment nos incertitudes quant au fonctionnement et aux effets du système de concertation né de l'accord Brejnev-Nixon, ils nous incitent à poursuivre inlassablement la construction européenne, ils nous imposent de ne pas relâcher notre effort de défense, ils nous engagent à rechercher plus que jamais une voie vers la détente et la coopération qui ne mène pas vers ce théâtre d'illusions et de pièges auquel tant de sourires nous convient : une voie pour les peuples libres et respectueux les uns des autres.

De la crise du Proche-Orient, comment ne pas dire qu'elle a confirmé, qu'elle confirme chaque jour nos incertitudes quant au fonctionnement et aux effets du système de concertation entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. ?

Sur la solution du conflit, d'abord, cette entente n'a pas permis de prévenir la guerre, ni même de deviner — ou de s'informer — qu'une attaque se préparait. Sans doute les deux super-grands ont-ils pu imposer le cessez-le-feu, encore qu'il ait fallu du temps et recourir à deux formules avant d'y parvenir.

Le conflit, nourri préalablement par eux d'armes puissantes et nombreuses, a été entretenu par chacun d'eux avec des livraisons massives, jusqu'à ce que sur le terrain, après des affrontements sanglants, se dessine une situation dont chaque belligérant pouvait avoir l'illusion de se satisfaire.

Alors seulement ces deux puissances sont parvenues à un accord qu'elles ont fait sanctionner par le conseil de sécurité — comme les résolutions qui ont suivi — tandis que ce conseil était resté jusque-là impuissant à assurer les fonctions qui lui sont dévolues par la charte, impuissance souhaitée par chaque belligérant qui voulait obtenir une victoire, impuissance tactiquement organisée par deux puissances qui se réservaient de régler cette affaire entre elles. Pour y parvenir, il leur a fallu utiliser pressions ou menaces, sur les belligérants eux-mêmes, qu'ils soient leurs amis ou leurs ennemis, mais aussi l'un sur l'autre, comme on l'a vu le 25 octobre : au risque de s'affronter directement et d'amorcer une escalade périlleuse des mesures d'alerte et d'intimidation.

Enfin, le conflit est loin d'être réglé : les résolutions 338, 339, 340, 341, la constitution de la fragile et diaphane force d'urgence, le renforcement du nombre des observateurs, permettent à peine, à l'heure actuelle, de délimiter un difficile arrêt des combats.

Où est l'application essentielle de la résolution 242 ? Où sont les conversations qui devraient y mener ? Quelles procédures, quelles garanties ? Bien des semaines nous en séparent encore. Et pourtant, l'exclusivité des grands Etats s'impose, avec les conséquences que chacun désormais perçoit.

Sur la communauté internationale, d'abord : les conséquences de ce véritable condominium ont été de frapper celle-ci d'incapacité. Entre le 6 octobre, date de la reprise des hostilités, et le 22 octobre, date du vote de la résolution 338 à l'instigation des Etats-Unis et de l'U. R. S. S., coauteurs pour la première fois d'une résolution sur le Proche-Orient, ni l'O. N. U., ni son conseil de sécurité n'ont pu se manifester faute de leur accord décisif.

Le 22 octobre, c'est cet accord réalisé la veille que l'on a demandé à la communauté internationale de sanctionner en l'invitant à participer aux modalités de son exécution. La France, la Grande-Bretagne et la Chine ont même été délibérément exclues du jeu par les dispositions de la résolution 340.

Demain, de la même manière, la communauté internationale sera conviée à bénir tel règlement préalablement obtenu, on veut du moins l'espérer. Car si cette bénédiction n'était pas recherchée ou était refusée, on conçoit la précarité d'un tel accord que récuseraient d'abord bien des Etats arabes et africains et que les parties elles-mêmes ne pourraient, de ce fait, longtemps soutenir.

Sur les belligérants eux-mêmes, placés désormais dans la dépendance directe de leur protecteur ; la marge de liberté est aussi insignifiante quoique l'un puisse utiliser — par procuration puisqu'il n'en a pas — l'arme du pétrole et l'autre essayer la pression politique au niveau des institutions américaines. On veut espérer qu'on arrivera ainsi à une solution conforme au droit et à la justice telle que la France s'est efforcée de la faire prévaloir depuis 1967.

Il s'agit de parvenir à appliquer la résolution 242 du 22 novembre 1967 dans toutes ses parties, c'est-à-dire d'obtenir, d'une part, la restitution des territoires occupés lors de la guerre de 1967, d'autre part, la fin de l'état de belligérance et la reconnaissance du droit de chaque Etat de la région à jouir en paix de sa pleine souveraineté et de l'inviolabilité de son territoire.

En outre, la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales — canal de Suez, golfe d'Akaba — doit être assurée.

Il s'agit qu'un tel règlement ait un caractère durable. A cet effet, il devra reposer sur un système de garanties internationales, qui comportera notamment la création de zones démilitarisées — celles-ci sont d'ailleurs déjà prévues dans la résolution 242 — où stationneront des forces de maintien de la paix des Nations-Unies, placées sous l'autorité du Conseil de sécurité. Ces forces devraient, à notre sens, inclure des contingents de membres permanents du Conseil de sécurité, dont la présence affirmerait davantage l'efficacité des garanties.

**M. Eugène Claudius-Petit.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il s'agit enfin de faire en sorte que le règlement tienne compte des droits des Palestiniens.

Aucune solution ne sera durable si ces droits ne sont pas pris en considération dans un esprit qui soit conforme aux réalités politiques actuelles.

Je répète que seule la communauté internationale, par les droits et les devoirs que la Charte a assignés au Conseil de sécurité, peut, grâce à l'établissement d'un faisceau très solide d'engagements réciproques de paix et de garanties internationales précises, donner à tous, Israël et Etats arabes, les frontières sûres et reconnues prévues par la résolution 242.

Sur l'alliance atlantique, dont la solidarité supposait à tout le moins l'information et la consultation, les échos de la nuit du 24 au 25 octobre n'ont pas fini d'être perçus. Comme l'a rappelé M. le Président de la République, la manière dont il a été procédé est dangereuse, « l'expérience ayant montré que le tête-à-tête des deux grandes puissances, Etats-Unis et U. R. S. S., pouvait aussi bien servir la détente que conduire à un affrontement généralisé ». Sans se demander même si l'état d'alerte était justifié quand il fut proclamé, on peut encore s'interroger sur la conformité du concours demandé à l'Alliance avec son objet même.

Sur la France et sur l'Europe, enfin : leur mise à l'écart brutale qui faisait bon marché de leur recherche patiente et obstinée d'un règlement de paix, au cours des dernières années, a été de la part de chacune des deux puissances une erreur. Une erreur, parce que la solution du conflit n'est pas simple et que

rien n'indique que le concours de l'Europe ne soit finalement utile. Une maladresse sans doute, aussi, car chacun a pu voir à quelles extrémités et dans quel sens pouvait aller cette politique — qui est celle des partages tumultueux. Traitée comme une « non-personne », humiliée dans son inexistence, l'Europe, dans sa dépendance énergétique, n'en est pas moins l'objet du deuxième combat de cette guerre du Proche-Orient.

Victime oubliée du conflit, mais victime tout de même, alors qu'elle n'avait cessé de dénoncer les périls, son désarroi et son amer lume sont évidents. Mais elle a aussi constaté qu'elle était un enjeu, plus encore qu'un instrument ou un appoint dans l'arbitrage des Grands. Elle peut, elle doit en tirer une essentielle leçon.

Bien des peuples attendent, non son sursaut, mais sa naissance !

**M. Eugène Claudius-Petit.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Ces constatations sont peut-être brutales, mais il faut être réaliste et lucide. Elles renforcent notre conviction que, si nous voulons rester libres, avoir une action sur la marche du monde, participer à la détermination de notre destin, il nous faut poursuivre inlassablement à la fois la construction européenne et notre effort de défense. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)

Poursuivre inlassablement la construction européenne ! Que de chemin parcouru depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier ! Que de chemin parcouru depuis le mois de juillet dernier ! Et pourtant, j'entends trop souvent les mêmes analyses sur ce sujet comme si rien n'avait changé ; je les entendrai sans doute, tout à l'heure, venant de certains d'entre vous, et ce sera sans surprise. Ce sera, en effet, la description — qui se veut enthousiaste — d'un merveilleux paradis, la recommandation d'un baume miracle, la démonstration sans fondement que la théorie est souveraine dans le quotidien. Mais ce ne sera, en vérité, malgré la fougue du ton, la parure des mots, qu'une délectation morose à refuser le progrès car on ne veut que l'idéal, une ratiocination chagrine sur les occasions perdues qui dédaigne les efforts patients, un refus de participer, procédant du refus d'admettre ; de la langue plus que de la volonté, du velours tendu partout alors qu'un peu de toile bien solide est plus utile.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Alors, à mon tour de vous dire : de l'enthousiasme ! Et souriez largement, et acceptez franchement de participer à un effort commun !

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cessez de vous replier sur des analyses du passé, cessez de faire semblant de croire et de dire que seul votre pays ne veut pas l'Europe, ne fait pas l'Europe, alors qu'il la veut, et qu'il l'encourage, plus et mieux que tout autre — et il le prouve en ce moment — tandis que vous vous lamenterez encore sur vos paradis perdus ou oubliés. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)

Les meilleurs Européens, ce sont les Français appartenant à l'Europe et ayant le souci de sa survie et de son progrès. Mais encore faut-il accepter de le voir et de s'en réjouir autant que cela le mérite.

Il est facile, et je veux croire exaltant pour l'esprit, et pour le cœur, d'imaginer des plans ambitieux sur la construction européenne. Mais comment peut-on penser que de tels projets pourraient nous faire progresser réellement sur la voie de l'union européenne, alors que nous avons tant de difficultés à atteindre les objectifs précis que nous avons définis, objectifs qui paraissent cependant à tous raisonnables et même insuffisants à certains.

Nous avons donc choisi d'être réalistes, de ne pas nous cacher derrière les mots mais de tirer parti — et de le faire immédiatement — de toute possibilité qui s'offre pour asseoir l'entreprise sur des bases solides. Ainsi en témoignent les développements significatifs de l'idée européenne, de la personnalité européenne au cours des derniers mois.

Et, d'abord, la construction politique de l'Europe.

Permettez-moi de vous rappeler les initiatives prises et de rappeler aussi la contribution que nous leur avons apportée.

D'abord cette réunion du 10 juillet dernier à Copenhague où, pour la première fois, les Neuf se sont déterminés à définir — enfin — l'identité européenne, et l'ont fait sur la base d'un document français. Dans ce texte, les pays européens disent ou tentent de dire — car il s'agit naturellement d'un document perfectible qui sera sans cesse remis sur le métier — ce que doit être la vocation de l'Europe, les éléments qui constituent son originalité et en font une unité solide. Est-ce tellement négligeable qu'on oublie trop d'en parler ?

En même temps, l'Europe a entrepris de se définir vis-à-vis de l'extérieur, des autres continents, des autres puissances, en particulier vis-à-vis des Etats-Unis. Les Neuf se sont mis d'accord, à Copenhague, sur un texte, qui est cette fois d'origine britannique, et qui fait apparaître clairement que cette négociation souhaitée par les Etats-Unis est non une négociation à dix mais un dialogue à deux. C'est ce qu'a confirmé d'ailleurs la procédure suivie pour la présentation de cette position commune aux Américains dont a été chargé, en sa qualité de président en exercice du conseil des Neuf, le ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Andersen.

Mesdames, messieurs, quel chemin parcouru ! Qui, dans cette assemblée, se plaindrait de ce résultat qui affirme l'Europe ?

Dans quelques jours, à Copenhague, une nouvelle réunion avec les Américains soulignera, n'en doutons pas, la solidarité des Européens.

Troisième constatation que je vous prie de faire : vous aviez déploré, ici même, le 17 octobre, que cette solidarité des Neuf ne se manifeste pas sur le Proche-Orient. Or, je l'avais annoncée, cette solidarité, dans mon discours aux Nations Unies le 10 octobre. Une première déclaration européenne a été faite le 12 octobre.

Enfin, comme vous le savez, une déclaration commune a été adoptée mardi dernier à Bruxelles, et aussi complète qu'elle soit, elle a été présentée comme une première contribution de l'Europe, une première participation à la solution d'une affaire qui la concerne plus directement que bien d'autres puissances.

Il reste que le conflit du Proche-Orient a souligné les faiblesses de la coopération politique européenne. Il a montré l'urgence de mettre en pratique ce qu'avait envisagé le Président de la République dès avant le conflit, dans sa conférence de presse du 27 septembre 1973 : l'organisation de réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement susceptibles de favoriser la naissance d'une véritable politique européenne dans la perspective d'une union européenne en 1980.

Tirant la leçon des événements, le gouvernement français a choisi de prendre, encore une fois, l'initiative et a proposé une réunion des plus hauts responsables des Neuf avant la fin de l'année. Cette rencontre, comme celles qui suivront — je l'espère — doit permettre aux chefs d'Etat et de gouvernement, ayant reconnu la convergence de leurs volontés, de décider des actions qui donneront à l'Europe les moyens dont elle a besoin dans sa vie propre et dans les affaires mondiales, conformément à ses aspirations et à ses intérêts. Les résultats de ces réunions feront apparaître la détermination véritable de chaque pays de construire effectivement l'Europe que tous appellent de leurs vœux. La crise du Proche-Orient a ouvert bien des yeux depuis la proposition du Président de la République, en septembre. Sachons en tirer parti.

Quatrième constatation que nul ne se refusera à faire : cette Europe politique ne peut être solide que si, sur le plan économique, au sein de la Communauté économique européenne, la solidarité des Neuf s'exprime chaque jour davantage.

Or, depuis janvier dernier, la Communauté est à neuf, et cet exercice, qu'on pouvait craindre difficile, se déroule dans de bonnes conditions. L'élargissement n'était pas sans périls. Les institutions fonctionnent, les décisions sont prises, ni plus ni moins malaisément que naguère, dans un climat de coopération.

Je vous demande donc d'y réfléchir et de bien vouloir comptabiliser cela à l'actif de l'Europe.

Sans doute, sur le chemin de l'union économique et monétaire, nous avons tous, tous les Neuf, enregistré un retard et des déceptions. Nous sommes même très éloignés des conditions qui auraient dû être réalisées en cette fin d'année 1973, pour permettre le passage à la deuxième étape. Trois monnaies continuent de flotter, hors des limites communautaires.

Faut-il pour autant tout arrêter et tout subordonner à la constatation qu'il serait irréaliste de prendre de nouveaux engagements alors que l'on n'est pas en mesure d'appliquer ceux

qui ont déjà été acceptés ? Que de réels efforts doivent être déployés pour en revenir sans tarder au respect des règles de parité assorties de mécanismes de soutien appropriés ?

Le gouvernement français vient encore de faire des propositions. Déjà, les ministres de l'économie se sont réunis le 9 novembre pour donner, comme nous le souhaitons, une impulsion décisive à la lutte communautaire contre l'inflation ; des procédures ont été définies et des dates arrêtées.

Les ministres des finances, maintenant, se réuniront avant la fin de l'année, et si possible avant la conférence au sommet de Copenhague des 15 et 16 décembre prochains. Ils détermineront les décisions à prendre pour que l'union économique et monétaire, en dépit de retards évidents, retrouve son élan et progresse concrètement, par le fonctionnement du Fonds monétaire par exemple, à partir d'une dotation confortable, par une mise en commun des réserves significative, par la définition des étapes suivantes et des mesures qu'elles supposent.

On s'aperçoit, j'en suis sûr, dans cette assemblée, de tout le profit qui peut être tiré d'une détermination neuve dans ce domaine pour le progrès d'autres politiques qui sont, elles aussi, essentielles pour la Communauté.

D'abord, la politique régionale qui attend à la fois définitions et crédits et à laquelle l'Italie et la Grande-Bretagne portent une attention particulière.

Or, jusqu'à maintenant, cette politique régionale a été subordonnée aux progrès de l'union économique et monétaire. Une nouvelle attitude ici aura, à l'évidence, toutes ses conséquences sur la politique régionale et sa mise en œuvre.

La politique agricole commune, d'autre part, ne peut que sortir renforcée par une plus grande cohésion monétaire. Encore que ce que je disais du passage de la Communauté de six à neuf membres est particulièrement vrai de cette politique agricole commune. Tout s'est fait finalement sans heurt et dans l'ordre. Or on nous a tant dit, ces derniers mois, qu'elle était dépassée, ou en tout cas qu'elle était menacée. Personne, aujourd'hui, ne songe à la remettre sérieusement en cause.

Vous connaissez — et le Président de la République a eu récemment l'occasion de le rappeler — le prix que le gouvernement français attache à cet élément essentiel de l'acquis européen, qui est le ciment et l'expression permanente de la solidarité communautaire. La commission a proposé des aménagements à cette politique, sans en modifier l'essentiel et l'accord se fera aisément pour perfectionner cet instrument irremplaçable.

Ajouterai-je, au risque de faire dire à M. Mitterrand que j'énumère les dates du protocole, que le Président de la République rencontrera M. Heath le 16 novembre et le chancelier Brandt le 26 novembre ? Nul doute que les sujets de la politique communautaire que je viens d'évoquer auront une priorité dans leurs préoccupations et leurs conversations, comme aussi la politique de l'énergie dont l'actualité souligne cruellement l'absence et dont elle impose la définition.

Car il s'agit vraiment d'une politique dans le sens plein de ce terme, la vie des Etats, économique et sociale, en dépendant pour son orientation et son développement. Qu'il s'agisse du gaz, du pétrole, de l'énergie nucléaire, il faut que la détermination européenne apparaisse sans tarder, dans ce domaine, comme elle est apparue dans d'autres. Il faut que l'approvisionnement de l'Europe en uranium enrichi soit assuré, à l'évidence, par elle-même, que les sources d'énergie soient multipliées, que les prix soient coordonnés, le marché organisé, la recherche encouragée, qu'il y ait en tout moins de caprice, moins d'incertitudes, plus de détermination et, en somme, plus d'Europe !

Quant à la politique sociale, vous savez que la Communauté a les moyens d'agir puisque les ressources et les modalités d'action du fonds social ont été réorganisées et renforcées. L'action ne doit pas se résumer, naturellement, en une intervention financière. Il y a aussi les conditions de travail, la qualité de la vie, la réalité quotidienne à l'amélioration de laquelle la Communauté doit, elle aussi, contribuer. Nous avons lancé, et fait retenir, au sommet d'octobre dernier, l'idée d'une fondation européenne qui se consacrerait à ces tâches. Le projet prend corps lentement, et nous veillerons à ce qu'il devienne réalité.

Je ne veux pas prolonger ce rapide inventaire, mais plutôt en finir, comme vous tous sans doute, la conclusion que, devant un tel programme, il est inévitable que les tâches de la Communauté se compliquent, que ses organes se multiplient, que son budget s'accroisse en fonction des missions que nous lui

confions ; mais l'organisation pourrait aussi perdre progressivement sa rigueur et, par-là, son efficacité. Voilà pourquoi nous sommes favorables à un renforcement du contrôle qui s'exerce sur l'exécution des tâches. Et, naturellement, il faut que l'Assemblée parlementaire européenne puisse elle-même mieux jouer son rôle. Des travaux de réflexion sont en cours ; nous sommes ouverts à toute suggestion raisonnable qui pourrait venir les enrichir, et quand je dis « raisonnable », j'entends qu'il ne faudrait pas créer des procédures budgétaires qui paralyseraient l'action de la Communauté, déjà trop lourde et trop lente, ni des procédures qui reviendraient à dessaisir les parlements — et en particulier cette assemblée — des pouvoirs de contrôle dont ils disposent et qui doivent continuer à s'exercer au niveau national.

Il reste que la Communauté n'est pas seule, dans un monde où elle joue un rôle qui n'est pas à la mesure de son poids économique, ni conforme aux responsabilités qu'elle entend assumer.

Comment ne parlerais-je pas des problèmes monétaires internationaux, objet de tant de controverses passionnées, et sur lesquels s'exerce tant de vigilance ? Au point qu'il me vient le désir de cheminer dans ce domaine pas à pas, en tenant compte plus des événements que des théories, en mesurant combien l'univers monétaire est fragile, et que nous sommes aussi une fragilité dans cette fragilité.

Le 27 septembre dernier, le Président de la République, dans sa conférence de presse, a indiqué longuement ses réflexions et ses conceptions, après le rassemblement de Nairobi en septembre dernier, et dans la perspective d'une prochaine réunion internationale en juillet 1974. Il faut ici encore faire œuvre commune de réflexion et toujours penser que, dans la turmenterie comme dans la bonace monétaire, il est aussi malaisé d'expliquer que d'exiger. L'Europe, à cet égard, nous rassure et nous limite tout autant. Elle renforce nos positions, surtout si l'union monétaire doit trouver un second souffle. Mais elle nous fait obligation, non de silence et d'apathie, mais de solidarité et d'attention.

C'est vrai, à l'égard des pays industriels qu'elle s'apprête à rencontrer, au G. A. T. T., à Genève, pour engager concrètement les négociations commerciales ouvertes à Tokyo en septembre. On en est encore, en ce domaine, au stade de l'organisation, des structures de négociations, et la Communauté, comme vous le savez, demande que ces structures fassent apparaître la spécificité du secteur agricole. Elle a donc montré une très grande fermeté sur ce point ; elle doit continuer à le faire et elle le fera, fidèle en cela à la ligne définie, en juin dernier, dans sa « conception d'ensemble ».

Cette « conception d'ensemble » — je le rappelle — retient nos principes. Il faut s'en inspirer et donner, sur ces bases, mandat à la commission de négociation en notre nom. Il faudra encore attendre — et c'est tout aussi important — que les autres parties, et en particulier les Etats-Unis, aient reçu le pouvoir de négocier.

Ces responsabilités extérieures de la Communauté doivent s'exercer encore davantage à l'égard du tiers monde. La Communauté peut être légitimement fière des efforts qu'elle a faits dans ce domaine, qu'il s'agisse de l'association qui va être élargie, sur des bases renforcées et renouvelées, et s'appliquera désormais à un nombre considérable de pays ; qu'il s'agisse des relations avec nos voisins de la Méditerranée, dans le cadre d'une approche globale et des relations avec l'ensemble des pays en voie de développement admis au système des préférences généralisées, et encore améliorées, alors que, vous le savez, tous les pays industriels ne sont pas actifs en ce domaine. Une aide financière des neuf Etats s'y ajoute qui les classe parmi les principaux donateurs en attendant d'atteindre, de façon concertée, une aide publique représentant 0,7 p. 100 du produit national brut des Etats. L'aide alimentaire, enfin, est considérable et sera liée à l'action beaucoup plus décisive que nous préconisons pour une organisation des marchés agricoles mondiaux. Des accords de produits garantiront aux exportateurs de produits primaires des recettes stables et aux consommateurs un approvisionnement régulier mettant le monde à l'abri de la pénurie que l'on a tout à coup constatée et qui, pour nous, n'a pas été tout à fait une surprise.

Telle nous apparaît l'Europe, en cet automne 1973, hésitante et volontaire, n'ayant pas toujours pris la mesure des changements qui affectent sa vie et orientent son destin, mais sentant bien qu'il faut se décider et avancer. Nous allons donc l'y convier.

Nous avons toutefois un autre souci pour l'avenir de l'Europe, c'est celui de sa sécurité et, par conséquent, de la nôtre. Il n'y a pas actuellement de défense proprement européenne. Il ne pourra pas y en avoir tant qu'il n'y aura pas vraiment une politique de l'Europe, et tout ce que je viens de dire témoigne en

faveur de cet avenir. La sécurité ne peut aujourd'hui résulter que de la convergence de l'effort de chacun des pays européens et, notamment de l'effort français, des efforts faits au sein de l'alliance Atlantique par les Etats-Unis et les pays d'Europe, de la présence et de l'engagement des Etats-Unis en Europe.

Or, il est clair que, s'inscrivant dans le cours nouveau qu'ont pris les relations entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., dans le développement de cette concertation dont nous avons pu analyser les effets au cours du conflit du Proche-Orient, une telle convergence pose des problèmes délicats.

Comment, en effet, ne pas constater que les autorités américaines, absorbées par leur difficile dialogue avec Moscou, n'ont pas pris la peine d'avertir leurs partenaires de l'alliance atlantique, avant de décider la mise en état d'alerte de leurs forces ? Ce qui confirme d'ailleurs l'analyse que nous avons toujours faite du fonctionnement de l'O. T. A. N.

Comment, dès lors, ne pas nous montrer encore plus réservés à l'égard de toute proposition, à l'égard de toute attitude qui, sous couvert de détente ou de désarmement, ne chercherait en fait qu'à aménager, qu'à régler l'équilibre des deux superpuissances, au risque de lui sacrifier notre autonomie et d'hypothéquer l'avenir de l'Europe ?

M. Jean-Paul Palewski. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Cette lucidité ne signifie pas que nous soyons hostiles au désarmement ou à la détente.

Qui peut douter que la France, qui a connu tant de conflits, qui s'est réconciliée avec ses anciens ennemis, qui, la première, a ouvert des relations amicales avec l'Est, ne soit sincèrement éprise de paix ? Par la voix du général de Gaulle, elle avait proposé, il y a près de dix ans, que le désarmement nucléaire soit examiné au sein d'une conférence réunissant toutes les puissances disposant de l'arme atomique.

Elle vient de redire, par la bouche de son représentant aux Nations Unies, qu'elle est également favorable à une conférence mondiale du désarmement, dès lors qu'y prendraient part ces mêmes puissances.

Elle est prête, faut-il le répéter encore — et, en le faisant, je ne sacrifie ni à un rite ni à une simple nécessité tactique — à mettre ses armes nucléaires « au rebut » si sont prises enfin de véritables mesures de désarmement mondial, mesures qu'elle n'a jamais cessé de réclamer et qui assureraient, sous contrôle international, l'interdiction des armes nucléaires et de leur fabrication, ainsi que la destruction des stocks existants.

M. Jean-Paul Palewski. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Dans sa compréhension du souci pour les pays d'Amérique latine de préserver leur continent des dangers de l'arme nucléaire, elle a récemment signé le protocole n° 2 du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

Mais il n'est pas besoin d'être cynique pour constater l'absence d'une politique véritable de désarmement.

N'est-ce pas le ministre des affaires étrangères de Suède, peu suspect d'humeur belliqueuse, qui constatait récemment devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à propos des travaux poursuivis par la conférence du comité de Genève : « Pour la deuxième année consécutive, le comité revient devant l'Assemblée générale les mains vides ».

Quant à la récente proposition soviétique d'une réduction de 10 p. 100 par les cinq Etats, membres permanents du conseil de sécurité, de leurs budgets militaires et de l'affectation d'une partie des sommes ainsi dégagées à l'aide au tiers monde, elle ne peut que laisser sceptique, dès lors qu'elle s'adresse à des Etats dont la puissance militaire est loin d'être comparable et qu'il n'est prévu aucun mécanisme effectif de contrôle de ces budgets militaires.

Que constate-t-on, en fait ?

Deux Etats en situation de surarmement, disposant d'une force formidable, qui ont certes accepté une limitation de certains types d'armements stratégiques, mais dont les budgets militaires ne diminuent en rien, dont la rivalité se poursuit sur un plan qualitatif et qui multiplient les essais nucléaires souterrains, sans que cela semble du reste soulever des protestations aussi vives que celles qui ont été dirigées contre nous.

Le fait que chacun envisage de ne pas pousser jusqu'à l'absurde un surarmement qui par ailleurs se perpétue et se perfectionne ne peut à l'évidence être baptisé désarmement.

Nous continuons ainsi de vivre dans un système où l'indépendance et la paix ne reposent que sur l'équilibre des armes. Les discours et les promesses, les mots et les formules ne peuvent masquer ces réalités.

Tel est donc le monde, et nous ne pouvons qu'être réticents, pour ne pas dire plus, à l'égard de tout ce qui pourrait affaiblir notre capacité de défense, réduire notre autonomie, hypothéquer l'avenir en Europe. C'est la raison de notre attitude à l'égard des négociations « M. B. F. R. » — la recherche d'une réduction équilibrée des forces — dont nous voyons bien ce qu'elles peuvent apporter à la définition de l'équilibre entre les deux super-puissances, tout comme les négociations « S. A. L. T. », c'est-à-dire en vue de la limitation des armes stratégiques. Mais à quel risque pour notre sécurité et pour celle de l'Europe !

Sans doute, dans la mesure où les négociations S. A. L. T. ont permis d'atteindre certains résultats stratégiques et ont favorisé une certaine détente, peut-on s'en féliciter ; mais comment ne pas craindre pour la crédibilité même de la protection nucléaire que les Etats-Unis assurent à l'Europe et pour l'autonomie et le développement des autres forces stratégiques nationales ?

Quant aux négociations M. B. F. R., elles ne peuvent que conduire à la création en Europe centrale d'une zone à statut spécial, à la réduction non seulement des forces étrangères stationnées dans cette zone, mais également à celle des forces nationales, hypothéquant ainsi l'avenir de l'Europe.

Il nous semble arbitraire et illusoire, d'autre part, alors que le dispositif actuel de sécurité des Etats européens de l'alliance repose sur un équilibre d'ensemble entre forces américaines et forces soviétiques, de ne prendre en considération et de ne comparer que les seules forces rassemblées à l'intérieur de cette zone d'Europe centrale.

Il est clair, par ailleurs, qu'il n'y a pas d'équivalence entre un retrait de forces américaines au-delà de l'Océan et un recul de forces soviétiques jusqu'en Russie.

Que penser, enfin, de l'efficacité des mécanismes de contrôle vantés à l'occasion de ces négociations, et qui devraient garantir la sécurité de l'Europe, alors que l'expérience de la guerre du Proche-Orient a montré que les systèmes les plus perfectionnés ne pouvaient empêcher certaines surprises ?

C'est pourquoi ni la France ni l'Europe ne doivent accepter d'être sacrifiées à la définition d'un équilibre dans le fonctionnement duquel, on l'a vu récemment, elles n'auraient rien à dire.

Cette volonté de rester maîtres de notre destin nous incite donc à poursuivre notre propre effort de défense. Il s'agit, comme je l'ai dit devant l'Assemblée générale des Nations unies, « d'indépendance nationale pour une nation qui ne veut pas être le jouet de la stratégie planétaire. Après bien d'autres, et livrée à ses seuls moyens, la France s'est dotée d'un armement nucléaire, non en rêvant de vaine grandeur, mais parce qu'il s'agit bien de son existence ».

Elle a, du reste, conscience de renforcer en même temps le terrain sur lequel l'Europe doit se construire, indépendante et libre.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous pensions des campagnes déclenchées contre nous, de leurs mobiles réels, nous avons déjà dit notre étonnement devant certaines démarches, nous avons déjà dit que nous ne pouvions accepter une telle discrimination, qui aurait pour seul effet de consacrer l'antériorité.

Et nous ne sommes pas restés inactifs : nous avons voulu expliquer notre position, démontrer que les risques dénoncés n'existaient pas, proclamer ce que les documents scientifiques démontrent mais qui était, parfois volontairement, ignoré.

Nous avons donc publié un livre blanc, entrepris une action d'information auprès de tous les pays et, pour bien montrer que nous ne craignons pas un examen objectif de la question, nous avons demandé la réunion anticipée du comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

**M. André-Georges Volsin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cette action, la fermeté dont nous avons témoigné dans notre conviction et notre bonne foi, ne sont pas restées, je le crois sans résultats.

Je pense même que notre position, fondée sur le respect de l'indépendance et de l'égalité des droits des Etats, a rencontré un écho certain auprès d'un nombre grandissant de pays préoccupés, comme nous, d'une situation qui constituerait, sous le couvert de la détente, un retour à la politique des blocs.

Mais, quels que soient nos efforts, il est clair, comme l'a rappelé le Président de la République dans sa dernière conférence de presse, qu'« actuellement notre sécurité, celle de l'Europe, sont liées à la présence des troupes américaines en Europe. Il n'y a pas actuellement d'alternative... à la sécurité qu'assurent les forces nucléaires des Etats-Unis, qu'elles soient basées aux Etats-Unis ou en Europe ».

C'est pourquoi, sans modifier notre position vis-à-vis de l'organisation intégrée du traité de l'Atlantique nord, nous sommes fidèles à l'alliance.

Mais l'évolution des relations américano-soviétiques rend nécessaire que l'on précise les conditions de l'engagement américain, car la défense de l'Europe prend désormais un caractère particulier. En effet, si l'équilibre des forces stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, avec la vulnérabilité réciproque qui en résulte, établit dans leurs rapports une grande stabilité, l'Europe, elle, demeure vulnérable aux autres formes de conflits et le problème de sa défense devient ainsi de plus en plus spécifique.

Un effort de redéfinition est aujourd'hui encore plus souhaitable. Le conflit du Proche-Orient a conduit, en effet, à s'interroger sur le fonctionnement même de l'alliance — comment concilier les consultations qu'elle prévoit avec celles qui sont prévues par l'accord du 22 juin 1973 entre les deux super-grands ? — et sur la conception que certains se font de l'alliance.

Il faut donc affirmer pour l'essentiel : l'engagement des Etats-Unis de maintenir des troupes en Europe et d'intervenir avec toutes leurs forces, y compris les forces nucléaires stratégiques, si nécessaire ; l'engagement des Européens à apporter la contribution nécessaire au maintien de la défense commune à un niveau capable de dissuader toute entreprise dirigée contre leur indépendance ou leur intégrité territoriale ; la détermination des membres de l'alliance d'utiliser toutes leurs forces contre un adversaire éventuel qui, par la disparition de l'indépendance de l'Europe, s'assurerait en fait la domination du monde.

**M. Louis Odru.** C'est de l'U. R. S. S. que vous voulez parler, monsieur le ministre ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Tels sont les efforts que nous soutenons pour que l'Europe ne reste pas désarmée. Quand le pape voulait se faire entendre de Staline, celui-ci demandait, paraît-il : « Combien le pape a-t-il de divisions ? » Telle est certes une partie de la réalité et il faut s'y contraindre. Mais nous avons aussi mieux à faire et à proclamer d'autres certitudes, d'autres vérités.

Qu'on ne nous accuse pas, en effet, parce que nous sommes réalistes, parce que nous ne nous contentons pas d'affirmations ou de déclarations de principe, parce que, dans un monde surarmé, nous cherchons à préserver notre sécurité, de ne pas vouloir la détente, ce mot que nous avons prononcé les premiers. Comme tous les peuples épris de paix, nous la voulons. Mais elle ne se construit pas autour de systèmes qui ne prendraient en compte que l'intérêt de quelques-uns, comme elle ne se fait pas non plus par de simples paroles. Elle se conquiert, quotidiennement, dans le respect des autres, de leur indépendance, de leurs particularismes et de l'égalité de tous. Elle exige ouverture d'esprit et tolérance, réalisme et générosité.

C'est dans cet esprit que nous participons activement à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui, après la réunion d'Helsinki en juillet dernier, réunit à nouveau, depuis le 19 septembre, à Genève, trente-trois pays européens, les Etats-Unis et le Canada.

J'ai déjà dit que, pour nous, la véritable sécurité, ce n'était pas l'abandon, la démission, qui ne peut conduire qu'à la servitude, qu'elle se méritait, au contraire, et que chaque nation devait être résolue à défendre sa paix ; mais que, cet effort étant assuré, la sécurité, c'était aussi, pour les individus comme pour les nations, « la liberté de penser, de parler et d'agir, de se déterminer sans pressions et menaces ; que la sécurité, c'était toujours le respect de la sécurité d'autrui ».

Nous attendons de cette conférence ni trop, ni trop peu.

Ni trop, parce qu'elle n'assurera pas à elle seule la paix et la détente ; parce que le dialogue est difficile entre des mondes aux systèmes politiques, économiques et sociaux si différents ; parce que le dialogue est difficile lorsque les armements sont encore si nombreux et que certains pays sont plus puissants que d'autres.

Mais ni trop peu, parce qu'elle a au moins le mérite essentiel de permettre un dialogue ; parce qu'elle doit favoriser ainsi une normalisation des rapports entre les nations : en constatant

ce qui existe, en faisant cesser les récriminations sur le passé, en définissant quelques principes propres à assurer le respect d'une situation donnée. Parce qu'elle est, en quelque sorte, la détente mise en pratique.

Pour éviter toute vaine polémique, et plutôt que de souligner les divergences et les oppositions, il faut aboutir à des textes, même limités, sur lesquels tous ceux qui ont convenu de parler puissent se rassembler.

Cette conférence n'est, du reste, que l'aboutissement d'une évolution qui a marqué la vie internationale depuis dix ans et qui a vu progressivement les pays de l'Est et ceux de l'Ouest, deux mondes hostiles, enfermés dans les a priori de la guerre froide, jeter d'abord entre eux quelques passerelles puis développer des relations scientifiques, techniques, économiques de plus en plus denses.

A l'initiative du général de Gaulle, la démarche suivie par la France en ce domaine a été exemplaire, et nous considérons comme essentiel qu'elle soit toujours confirmée et amplifiée : les contacts au plus haut niveau entre la France et l'U. R. S. S., entre la France et bien d'autres pays socialistes, tels que ceux qui ont été pris par le Premier ministre lors de son voyage en Hongrie et en Bulgarie, procèdent de la volonté de démontrer qu'un pays comme le nôtre peut surmonter la barrière des systèmes et retrouver l'exigence profonde des peuples pour la paix et la connaissance mutuelle.

Mais si ces consultations ont souvent permis de faire apparaître la même analyse, notamment entre l'Union soviétique et la France, sur certains problèmes mondiaux ou européens, nous craignons — et nous l'avons dit à nos amis soviétiques — qu'à privilégier à l'excès le dialogue entre deux super-puissances on ne perde une chance d'approfondir une coopération si utile à l'Europe.

La politique française de détente est, elle, fondée sur la multiplication des échanges et l'ouverture du dialogue avec tous les Etats, quels que soient leurs dimensions, leur culture et leur système politique.

Ainsi s'exprime-t-elle à l'égard de l'Asie dont deux pays, la Chine et le Japon, puissances qui se sont à nouveau révélées, revendiquent un rôle à leur mesure dans les relations internationales.

Voilà déjà bien des années que la France, toujours par la voix du général de Gaulle, a reconnu la réalité chinoise. Des concordances s'ébauchent inévitablement entre deux pays partageant une volonté commune de n'être pas laissés à l'écart, un souci de leur indépendance et du respect de leur souveraineté. Elles permettent de comprendre le succès du voyage du Président de la République, premier chef d'Etat occidental à effectuer une visite officielle à Pékin. Il s'agit là, non d'un aboutissement, mais d'une étape dans un dialogue qui peut, sans être dirigé contre personne, s'enrichir encore bien davantage. Déjà un courant se développe, des échanges culturels s'organisent, l'économie enregistre des progrès marqués, comme tout récemment, par la conclusion d'un contrat de plus d'un milliard de francs.

Avec le Japon, les échanges ne sont pas ce qu'ils devraient être : la science, la technologie, la recherche pourraient permettre de rééquilibrer le commerce. Les deux pays ont des besoins complémentaires pour l'uranium enrichi ou l'espace. Ils pourraient conjuguer leurs efforts dans le tiers monde, par l'aide au développement.

Le Japon s'intéresse à l'Europe : qu'il lui manifeste donc directement cet intérêt et nous sommes prêts, par des consultations de gouvernement, à donner un contenu concret à nos relations.

Mais l'Asie, c'est aussi, hélas ! le conflit indochinois qui n'en finit pas. Au début de cette année, nous avons accueilli à Paris une conférence internationale, nous en avons signé l'acte final, qui fixait les conditions d'un retour progressif à la paix au Viet-Nam. La voie tracée était la voie de la raison, et nous y restons, pour notre part, attachés. Malheureusement, les conditions prévues n'ont pas été respectées. Les conversations — que nous accueillons encore une fois — entre les parties piétinent et, inévitablement, les armes menacent de reprendre le dessus. S'agira-t-il, là encore, de quelque chose d'imprévu ?

La paix, qui semble timidement s'installer au Laos, nous souhaitons également que le Cambodge puisse la trouver, sans immixtion extérieure, dans le respect de son intégrité territoriale et dans l'accord de tous les Khmers.

A la mesure de ses moyens et des liens d'amitié qui continuent de l'unir à ces peuples éprouvés, la France aide à panser les blessures et à reconstruire, là où déjà cela apparaît possible.

Nous avons été le premier pays à envoyer sur place une mission chargée de mesurer les besoins les plus urgents et de proposer une aide. Cette mission, conduite par votre collègue, M. Missoffe, s'est rendue à Hanoï, à Saïgon et à Vientiane, et nous examinons attentivement les conclusions qu'elle en a rapportées.

Cet esprit d'ouverture, cette attention vigilante aux évolutions et aux transformations, ce respect des autres qui conditionnent la véritable détente, animent l'esprit de coopération — du moins je le crois — avec les pays auxquels nous sommes attachés par des liens plus étroits.

Je dirai tout à l'heure, au cours du débat, ce qu'est notre aide scientifique, technique et culturelle aux pays du Maghreb, aide considérable que justifient toujours davantage la géographie, l'avenir de notre langue, l'équilibre dans la Méditerranée occidentale.

Tout n'est pas facile à chaque instant avec des pays si proches de nous et qui achèvent lentement d'inéluctables mutations, d'inéluctables transitions économiques que la démographie et le statut politique imposent. Les heurts et les incompréhensions sont encore possibles, peut-être surtout parce que, entre eux et la France, plus d'indifférence serait nécessaire mais ne sera jamais. Situation des Français en Algérie, main-d'œuvre algérienne en France, nationalisation de propriétés privées au Maroc : autant de difficultés auxquelles l'opinion publique française demeure sensible, voulant à juste titre que le respect des souverainetés aille de pair avec celui des individus, dans leurs biens comme dans leurs personnes.

C'est la tâche ingrate du Gouvernement que de corriger, aussi bien qu'il le peut, les effets de telles mutations, de défendre les intérêts de ses nationaux et de veiller aux engagements pris, sans compromettre un avenir qui appartient au même monde méditerranéen et s'imposera à tous.

L'évolution des pays d'Afrique noire francophone, auxquels nous liaient depuis douze ans des accords de coopération signés au moment de l'indépendance, a conduit à rechercher, avec la même attitude de concertation et de considération réciproque, une nouvelle définition de nos relations.

Des accords ont été signés avec la Mauritanie et avec Madagascar ; des négociations sont en cours avec le Cameroun ; des négociations sont prévues avec le Gabon, avec la République populaire du Congo et avec le Sénégal. Et demain se tiendra à Paris une conférence qui, autour du Président de la République, réunira, à leur suggestion, plusieurs chefs d'Etat africains ou leurs représentants, pour rechercher les meilleures voies d'une coopération renouée, dans l'amitié et aussi la conscience d'un avenir commun.

Dans cette ligne, comment ne pas dire enfin qu'il ne peut y avoir de véritable politique de détente, de véritable paix si les plus nantis ne portent pas davantage attention aux plus défavorisés ? Je ne parle pas seulement des situations dramatiques qui rappellent que la faim et la misère sont à notre porte et révoltent, à l'occasion, des consciences plus rapides à s'émouvoir qu'à consentir aux sacrifices nécessaires. Je parle de cet état de rivalité, ou même d'hostilité, que ne peut qu'engendrer et renforcer une inégalité croissante et de moins en moins acceptée.

Accroître son effort d'aide, en améliorer les modalités et rechercher des formules plus équitables d'organisation des relations économiques et commerciales : tel est le souci de la France, rappelé encore par le Président de la République le 28 juin dernier.

Sur le plan de l'aide, la France qui consent déjà un effort plus important que tous les autres pays industriels — M. Voisin l'a dit — à l'exception des Pays-Bas, a décidé de porter le montant de son aide publique à 0,70 p. 100 du produit national brut, conformément aux recommandations des Nations unies.

Elle a apporté une aide particulière aux pays du Sahel, aide qui, fin septembre, s'élevait à 145 millions de francs — ce qui la plaçait au premier rang des donateurs après les Etats-Unis — et ce sans préjudice d'une aide à plus long terme pour le redressement de l'économie de ces pays, dans le cadre du programme défini par le comité inter-Etats de Ouagadougou. Il n'est guère besoin de dire que la France est prête à participer à tout effort de réflexion internationale pour résoudre l'insupportable problème de la faim.

La recherche de solutions plus équitables dans les relations économiques et commerciales conduit d'abord aux efforts de la Communauté économique européenne pour les pays associés et associables. Tant au G. A. T. T. qu'au fonds monétaire international, les intérêts des pays en voie de développement doivent

être pris en compte. La France estime notamment que l'émission des droits de tirage spéciaux « devra tenir compte des pays en voie de développement, au moins pour une certaine partie, et que ce sera une forme d'aide qui s'ajoutera à d'autres, de la part des pays industrialisés vis-à-vis de ces pays ».

Nous continuons d'ailleurs de tenir pour nécessaire que soient assurés aux pays en voie de développement, par une organisation internationale, des marchés de matières premières, des débouchés et des ressources stables. C'est pourquoi nous avons joué un rôle très actif dans l'élaboration de l'accord sur le cacao, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre, et c'est pourquoi nous avons décidé de contribuer au financement du stock régulateur de l'accord international sur l'étain auquel un seul autre pays consommateur, les Pays-Bas, participait jusqu'à présent.

Cette recherche de solutions plus équitables dans les relations économiques et commerciales, c'est également le sens de notre appui à l'élaboration, à l'initiative du Mexique, d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats.

Que les relations internationales soient fondées sur plus de justice, que le sort de chacun ne soit plus à la merci des caprices de la nature, que le destin d'une nation ne puisse plus être déterminé par la volonté d'une autre, que l'indépendance et l'égalité des Etats soient effectivement assurées dans un monde en paix, mesdames, messieurs, pour une véritable détente, ce sont des fondements plus sûrs qu'un équilibre, si ajusté soit-il, entre des blocs ou de très grands pays !

Plusieurs orateurs me diront sans doute au cours du débat que, bien qu'ayant parlé fort longuement, j'ai oublié d'évoquer tel ou tel sujet que l'actualité a retenu.

Puis-je leur faire remarquer dès maintenant que le Gouvernement a abordé ces sujets à de multiples reprises, souvent à la demande du Parlement, et que des réponses ont déjà été apportées, notamment par le Premier ministre dans son intervention récente à cette tribune ?

Voilà, mesdames, messieurs, le sincère examen que j'ai voulu faire devant vous de notre politique, sans autre souci que l'intérêt de mon pays, sans autre passion que celle de son avenir.

Peu de tumultes peuvent atteindre une vraie conviction à chaque instant de la vie. Si j'avais la certitude de vous avoir convaincus, j'en aurais une grande joie. Elle me serait donnée de surcroît, avec l'attention que vous m'avez portée en m'écoutant ce soir.

L'expérience de ces derniers mois m'a montré la vigilance que vous portez à la politique étrangère, non seulement dans votre commission mais par préoccupation naturelle de chacun d'entre vous. Je suis le premier à m'en réjouir, pensant que cet intérêt soutiendra puissamment notre politique et son expression dans le monde. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

**M. le président.** La parole est à M. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères.

**M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, la discussion du budget du ministère des affaires étrangères est traditionnellement l'occasion d'un débat sur la politique extérieure de notre pays, occasion d'autant mieux venue cette année que les événements, soit dramatiques soit capitaux, ne manquent pas. Il est d'autant plus nécessaire de connaître les positions françaises à leur sujet qu'elles n'apparaissent pas toujours clairement.

Je dirai que, d'une façon générale, l'action du Gouvernement gagnerait à être mieux connue et mieux affirmée. Je sais par expérience, comme vous-même, monsieur le ministre, que cela n'est pas toujours facile, pour ne pas dire possible. Mais je sais aussi qu'une politique, quelle qu'elle soit, ne trouve sa vraie valeur, et partant son efficacité, que si justement elle est clairement et publiquement expliquée, quant à ses raisons d'être et motivations et quant à ses manifestations.

Vous nous avez, monsieur le ministre, au cours d'un exposé que nous avons tous écouté avec beaucoup d'attention, donné de fort intéressantes et utiles explications et, pour ma part, je vous en remercie. Mais bien entendu le sujet n'est pas épuisé ; il ne l'est jamais. Nous avons encore, moi-même et sans doute ceux de mes collègues qui parleront après moi, des questions à poser.

Comme lors de notre précédent débat au mois de juin, la scène internationale est manifestement, spectaculairement dominée par l'action conjointe de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. Je dis « action conjointe » faute d'avoir

trouvé un meilleur terme pour définir ce que sont aujourd'hui les rapports et la politique de ces deux puissances, rapports et politique faits d'un bizarre mélange de méfiance réciproque et d'affirmation déterminée de coopération en tous lieux et en toutes occasions, de rivalité naturelle et de compli-cité voulue, de suspicions et d'entente.

Mais, au total, et quelles que soient les péripéties récentes, le fait est que la paix signée au mois de mai 1972 à Moscou entre Nixon et Brejnev n'est mise en cause par aucun des partenaires, que les pourparlers pour l'égalisation des armements nucléaires poursuivent imperturbablement leur cours et que les deux géants se saisissent les uns après les autres de tous les problèmes du monde — Indochine, sécurité européenne, Moyen-Orient — pour les régler entre eux dans l'esprit de leurs accords, lesquels commencent par le refus de tout affrontement nucléaire et continuent par le respect de leurs zones d'influence et de leurs intérêts respectifs.

Les nostalgiques de la guerre froide déplorent une telle situation. Ils regrettent le temps des blocs imperméables, où, de notre côté, l'on vivait douillettement, en bonne conscience, confiant que l'Amérique pourvoierait à tout, préoccupé seulement de s'arranger le mieux possible, sans aléas ni responsabilités. Les nostalgiques ont toujours tort parce qu'ils se réfèrent forcément à un passé qui ne reviendra plus. Ils ont tort aussi en l'espèce, car il serait fou de condamner la paix nucléaire si c'est de cela qu'il s'agit.

Mais pour nous le problème n'est pas là. Il est de déterminer, les réalités étant ce qu'elles sont, comment la France et la diplomatie française vont s'adapter au nouvel état de choses, en d'autres termes s'il leur reste encore les moyens, donc la possibilité, d'exister et d'agir. C'est la question que, d'une manière provocante, a posée la récente guerre israélo-arabe. Mais elle était déjà soulevée bien avant, en fait depuis plusieurs années que nous assistons à un certain effacement progressif, peut-être inévitable mais que nous ne pouvons accepter comme devant être définitif.

Disant cela, je ne pense évidemment pas pour l'heure au Moyen-Orient. Tout y est trop engagé, vous en avez fait vous-même, l'autre jour à cette tribune, la constatation désabusée. Russes et Américains sont maîtres, et seuls maîtres du terrain. Et pour cause.

Voilà une guerre déclenchée un beau jour, si j'ose m'exprimer ainsi, et qui n'a pu se poursuivre au-delà de quelques heures que parce que chacun des deux camps était approvisionné sans limites et sans cesse avec les armes les plus modernes par deux grandes puissances qui, théoriquement, ont pris en charge de leur propre chef la paix du monde. Une guerre qui s'est arrêtée net le jour où ces mêmes puissances sont convenues entre elles qu'elle avait assez duré et pris les dispositions nécessaires pour un cessez-le-feu réalisé après un simulacre de débat au Conseil de sécurité. Comment s'étonner ensuite qu'elles entendent assurer, à l'exclusion de tous autres, le règlement du conflit, alors qu'Arabes et Israéliens savent bien que tout dépendrait pour eux, si ce règlement n'intervenait pas, de l'assistance en armes, continue et massive, de leurs protecteurs respectifs ?

Le seul aspect positif — mais il est capital — de ce tableau cynique est qu'en effet existent peut-être aujourd'hui les possibilités d'un accord dès lors qu'il interviendrait très vite. Après la longue immobilité qui avait succédé à la guerre des Six jours et qui faisait croire à beaucoup que le *statu quo* serait éternel, chacun a pris conscience que, si rien n'intervient, les guerres succéderont aux guerres, remettant chaque fois tout en cause, y compris peut-être la paix générale. Les Arabes, même s'ils sont, comme on le dit, techniquement battus, ont suffisamment repris confiance en eux-mêmes pour pouvoir aller au compromis, lequel passe évidemment par la reconnaissance de l'Etat d'Israël. Celui-ci d'autre part, a appris, par une cruelle expérience, que le moment est vraiment venu d'en finir.

Nous, Français, ne pouvons évidemment que souhaiter pareil dénouement, car rien ne nous importe davantage que la paix. Mais de l'humiliante expérience que nous venons de vivre, que nous vivons encore, la leçon doit être tirée, et parce que nous sommes Français, et parce que nous sommes Européens.

A ce double titre d'abord, nous sentons — et nos partenaires devraient aussi sentir — que, si raisonnablement désirable qu'elle soit en la circonstance, la paix des Grands n'est pas encore vraiment la paix, ne serait-ce que parce que tout dépend d'eux et de leur entente, alors qu'ils sont inévitablement rivaux, et d'abord au Moyen-Orient.

La paix véritable est celle de la communauté internationale dont nous faisons éminemment partie, fondée sur un équilibre réel et stable auquel tous concourent. C'est justement cela qui

donne sens et valeur à cette indépendance nationale dont on parle beaucoup et qui doit assurer à chacun le droit de jouer son rôle, à la mesure de ses moyens certes, mais dans le respect de sa dignité.

Français et Européens, c'est en cette double qualité que nous avons à définir notre politique étrangère. Français parce que nous le sommes, entendons le rester et que la France doit parler son langage. Européens, parce que nous appartenons à une communauté, certes encore vacillante, mais qui ouvre des horizons qu'à ce jour peut-être le monde extérieur a mieux découverts que nous-mêmes.

Affirmons d'abord que, sans aucun complexe, la France peut faire entendre sa voix partout et exercer son action là où elle est en mesure de le faire. Je ne parlerai pas du Chili pour ne pas engager de polémiques, du Chili où, quels que soient les mérites ou les fautes du régime Allende, certaines paroles auraient pu être prononcées dès le moment où apparaissaient clairement les abus et même les crimes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes et radicaux de gauche, des réformateurs démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

Je pense à ces vastes régions du monde avec lesquelles nous avons des liens, sinon des affinités, naturels ou historiques et dont vous venez de nous parler à juste titre, monsieur le ministre.

L'Indochine, où l'on voudrait que notre présence se manifeste à nouveau, après la longue éclipse de la guerre, d'abord, mais pas exclusivement, sous la forme naturelle de l'aide à la reconstruction. Le Viet-Nam bien sûr, le Laos maintenant réuni. Sans parler du Cambodge où les ambiguïtés de la position française — permettez-moi de le dire — font craindre qu'elles ne préfigurent un retrait pur et simple.

En Afrique — vous l'avez dit aussi, monsieur le ministre — beaucoup est à faire, à commencer par une mise à jour constante de nos rapports, compte tenu d'une évolution rapide et de l'arrivée des générations qui n'ont jamais connu la colonisation. Je constate, et je vous en sais gré, qu'avec certains Etats des négociations ont été conclues ou sont en cours pour la redéfinition de ces rapports; vous l'avez rappelé. Peut-être les orientations du Gouvernement apparaîtront-elles mieux après la réunion qui se tient cette semaine entre le Président de la République et nombre de chefs d'Etat africains, réunion dont l'annonce a certainement été accueillie avec satisfaction.

Le Maghreb mérite aussi l'attention et la visite récente du ministre des affaires étrangères algérien a été, je le crois, fort utile pour la normalisation des rapports après la crise pétrolière. Nous attendons les précisions que vous nous avez annoncées sur l'état de nos relations avec les trois pays de cet ensemble.

Enfin je n'hésite pas à dire, rejoignant ainsi directement le Moyen-Orient, qu'au-delà de tous ces pays avec lesquels l'histoire — encore une fois — a créé des liens particuliers, et normalement amicaux, c'est vers l'ensemble du tiers monde que nous devons nous tourner délibérément. Je sais bien que ce n'est pas aisé, qu'en général aussi ce n'est ni bien considéré, ni source de popularité. Ces pays sont difficiles, souvent imprévisibles, presque toujours dans la crise, beaucoup proches de la misère. Mais ils représentent une part énorme et toujours croissante de l'humanité. L'avenir du monde ne peut s'imaginer sans que, peu à peu, soit porté remède à leurs problèmes, c'est-à-dire d'abord à leurs besoins. D'où les devoirs qui nous incombent au titre de l'aide au développement et dont votre budget est la traduction. Mais il y a plus. Le monde des deux géants n'est pas pour eux non plus la solution. C'est tout naturellement à des nations comme la nôtre qu'ils s'adressent alors, dans l'espoir de trouver des relations et des politiques plus humaines, plus libres, en dehors du jeu exclusif des puissances. La France a encore auprès d'eux une audience, pour ne pas dire un prestige, dont peut-être nous ne sommes pas nous-mêmes toujours conscients. Elle n'a pas le droit de les décevoir par l'indifférence. Elle ne pourrait d'ailleurs le faire qu'en jouant contre elle-même.

Voilà en tout cas un actif que, seuls sans doute parmi nos partenaires, nous sommes en mesure d'apporter dans la corbeille européenne. Car j'en viens maintenant à l'Europe, qui n'est pas le moindre de nos soucis ni de nos objectifs. Cette Europe dont on ne peut dire aujourd'hui si elle est notre plus grande déception ou si elle demeure notre meilleur espoir, tant est éclatante son impuissance présente, tant sont évidentes ses virtualités.

Certes, le Marché commun fonctionne, cabin-caha, même si la politique agricole est source constante de désaccords, de polémiques et de contestations. Mais dès qu'il s'agit d'aller au-delà, l'impuissance est partout. Non pas du tout parce que

chacun a trop le souci de ses intérêts propres et n'entend rien y sacrifier. Il existe toujours un moyen de trouver des compromis et, quant on en vient à l'essentiel, l'intérêt commun n'est nullement en contradiction avec les intérêts nationaux, bien au contraire. L'impuissance est là parce que chez la plupart — et j'en exclus la France — il n'existe pas la moindre volonté d'affirmer des positions qui seraient européennes, c'est-à-dire indépendantes, cela qu'il s'agisse des affaires économiques et monétaires, de la politique ou de la défense.

Je vais traiter successivement ces trois questions. Il est bien évident qu'elles mettent en cause au premier chef nos rapports avec l'Union soviétique et les Etats-Unis. C'est en définitive, bien entendu, tout le problème.

Quant aux affaires économiques et monétaires, vous nous l'avez rappelé, nous en avons longuement débattu ici même en juin. Alors, c'était la grande négociation commerciale, baptisée Nixon Round, qui figurait en tête des préoccupations parce qu'on pensait qu'elle commencerait en septembre à Tokyo. Chacun était frappé, sinon choqué, par les positions fracassantes de Washington, offensive brutale contre le Marché commun élargi parce qu'il porte un tort — d'ailleurs réel et évident — au commerce des Etats-Unis, volonté affirmée d'abattre la politique agricole commune, exigence de concessions de toutes sortes propres à rétablir la balance des échanges américaine. Maintenant, le tableau a bien changé, après une conférence de Tokyo qui s'est passée tout en demi-teintes. C'est qu'en effet, avec la récente dévaluation du dollar, les exportations américaines se portent beaucoup mieux et que l'on commence à entrevoir une marche vers l'équilibre. D'autre part, le gouvernement de Washington ne semble pas devoir de sitôt recevoir de son congrès les pouvoirs de négociation qui lui sont indispensables. Tout va donc trainer et, du coup, le problème monétaire revient au premier plan, ce problème dont il y a quelques mois nous nous préoccupions surtout pour regretter qu'il n'ait pas été posé comme préalable à tout accord commercial.

Le système monétaire international reprend de lui-même la préséance, et, ô miracle! nous baignons tout à coup dans l'euphorie. La conférence de Nairobi, encore une conférence! s'est, dit-on, terminée au mieux et l'on annonce pour le milieu de 1974 le dénouement final de cette immense affaire.

Que s'est-il passé? Nous voudrions bien le comprendre. Pour ma part, je ne le comprends pas, monsieur le ministre, même après les explications que vous nous avez données tout à l'heure. Je sais qu'un débat est prévu ici et annoncé depuis quelque temps. En attendant, ne peut-on avoir quelques explications? D'abord sur l'attitude européenne: quand les Neuf vont-ils enfin se mettre d'accord pour adopter une position commune et la défendre?

Les seules informations données par la presse, celles dont je dispose, concernent la position française: a-t-elle été débattue avec nos partenaires? Ce que nous en avons appris tendrait à montrer que, sur des points essentiels, après les avoir si longtemps combattues, la France accepte maintenant les vues américaines. Pas seulement l'étrange pénalisation des pays créanciers, c'est-à-dire de ceux qui gèrent bien leurs affaires, mais aussi l'abandon de l'or comme base de définition des monnaies et instrument de leur convertibilité, l'acceptation sans autre des droits de tirage spéciaux, créations monétaires arbitraires destinées à remplacer pour partie le dollar comme moyen de réserve et décidées par un fonds monétaire qui serait politisé, c'est-à-dire où les arguments et le poids politiques feraient la loi. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage.

Sur tout cela, nous avons vraiment besoin d'être fixés bien avant un lointain débat de ratification, car les conséquences en sont capitales du point de vue économique et du point de vue politique.

Ces questions mettent en cause évidemment au premier chef les rapports de l'Europe et de la France avec les Etats-Unis. Lorsque nous passons aux affaires proprement politiques apparaît aussi l'Union soviétique. C'est la réflexion que suggère évidemment la conférence dite de la sécurité européenne qui a commencé à Helsinki et dont vous nous avez également entretenus, monsieur le ministre.

Etrange conférence, dont on peut dire qu'elle est venue après son heure, puisqu'elle a suivi, d'une part, les accords germano-soviétiques qui ont réglé l'essentiel, autrement dit le *statu quo* territorial en Europe, et, d'autre part, les accords russo-américains qui ont proclamé la volonté d'entente des géants nucléaires et, par conséquent, mis un terme à la guerre froide. Que restait-il ensuite à faire dans cette conférence? Nous pouvons comprendre — c'est ce que je comprends moi-même, en tout cas — qu'il

s'agirait de confirmer la détente et de faciliter les relations entre tous les participants. Est-ce le sens qu'il faut en particulier, monsieur le ministre, attribuer à votre propre intervention à Helsinki? D'autre part, vous ai-je bien compris si je dis que vous ne voulez pas qu'une telle réunion entérine quoi que ce soit qui ressemblerait à un consentement des Européens à ce que les problèmes qui les concernent soient réglés directement entre eux par les deux très grands? Est-ce en particulier le sens essentiel de la décision française, que j'approuve, vous le savez, de ne pas participer à la conférence de Vienne sur les réductions des forces armées?

Ici non plus, mes chers collègues, l'unité et la cohésion de notre Europe ne s'affirment pas beaucoup. Elles constituent cependant une question qui se trouve discutée sans arrêt, vous nous l'avez dit, entre les partenaires de la Communauté et qui a fait l'objet d'une déclaration de principe solennelle de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Paris au mois d'octobre de l'année dernière. Cette question est simple, d'une simplicité redoutable : les neuf pays que nous sommes ont-ils la volonté et la capacité de s'entendre pour définir et pratiquer une politique commune leur permettant de jouer dans le monde le rôle auquel leur donne droit leur puissance virtuelle, à ce jour affirmée uniquement dans le domaine économique? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des réformateurs démocrates sociaux, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.*)

Question simple, en effet, et dont la solution ne dépend en aucune façon et en aucun cas, comme certains persistent à l'affirmer qui sont fort éloignés des réalités et de l'action, de je ne sais quelle formule institutionnelle créant à côté, au-dessus ou en marge des gouvernements un organe préfigurant un pouvoir européen. La politique est le fait des gouvernements réels. Tout faux-semblant est voué à l'impuissance. Il s'agit d'assumer de vraies responsabilités. Seuls les vrais responsables, c'est-à-dire ceux qui disposent des moyens, peuvent y faire face.

En l'espèce, la responsabilité est lourde, et à ce jour les vrais responsables se sont dérobés. Affirmer une politique indépendante de l'Europe, c'est affirmer que nous ne suivrons plus benoîtement la politique des autres, y compris celle des Etats-Unis. Ici ont buté à ce jour tous les efforts entrepris par certains, c'est-à-dire par la France et exclusivement par elle.

Les autres le savent encore mieux que nous et en tirent les conséquences. En avril, M. Kissinger avait choqué, même vexé, je crois, lorsqu'il avait affirmé que les Européens ne géraient que des intérêts régionaux, son pays seul, du côté occidental, ayant la responsabilité des affaires mondiales. Les Européens n'auraient donc qu'à suivre. M. Kissinger n'ajoutait pas : « sans qu'on leur demande leur avis », mais la conclusion était implicite. Oserai-je dire qu'il avait raison? On n'est pas pris au sérieux par philanthropie ou par amitié, mais bien parce qu'on le mérite et qu'on s'impose. Le mérite, en l'espèce, est d'avoir au moins des positions sur les problèmes et de les affirmer. Ce n'est pas le cas des Européens.

Est survenue la guerre au Moyen-Orient. Elle a eu chez beaucoup l'effet d'un révélateur, celui de l'inexistence politique de notre Europe. Chez beaucoup, même parmi ceux qui, à ce jour, s'étaient montrés les plus réticents pour affirmer le besoin d'une politique européenne. Cette réaction s'est produite. Il s'agit maintenant de savoir si et comment elle va se manifester dans les faits.

Comme toujours, c'est en France que le choc a été le plus durement ressenti, et je pense que M. le Président de la République a traduit les réactions de la plupart d'entre nous et de l'opinion publique elle-même en proposant à nos partenaires la réunion rapide d'une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, qui aurait à tirer les conséquences de l'événement. Je suis heureux que la réponse de tous ait été presque aussitôt positive. C'est un pas dans la bonne direction.

Le premier objectif serait sans doute de déterminer si nos pays, en adoptant une attitude commune, pourraient retrouver une voix dans les affaires du Moyen-Orient et jouer à l'avenir un rôle qui serait bénéfique pour tous. Le seul fait pour eux de s'entendre marquerait déjà un progrès capital. Vous l'avez commencé l'autre jour à Bruxelles. La déclaration adoptée là, à l'unanimité, n'a pas été appréciée par tous, nous le savons bien, même si elle ne fait en somme que reprendre la fameuse résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967, qui est acceptée par l'ensemble des parties intéressées. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que tous les partisans de la construction européenne n'aient pas salué cette première — car c'est vraiment la première — manifestatio d'un accord politique de notre Communauté.

Il faut cependant voir au-delà. L'occasion, que la France a saisie, de poser la question d'une politique concertée des Neuf, va-t-elle être exploitée pour aller plus loin, c'est-à-dire pour passer enfin à une concertation organisée et permanente? Nous l'avions proposé voici douze ans. Cela s'appelait alors le plan Fouchet. Nos partenaires n'en ont pas voulu, du moins la plupart d'entre eux, parce qu'ils ne voulaient pas de l'objectif. Maintenant le temps a passé, la Grande-Bretagne est présente, nous avons vécu nombre d'amères expériences. La question est donc posée à nouveau de toute façon, même si elle ne figure pas à l'ordre du jour.

Examinant ainsi les perspectives de la conférence de Copenhague, je n'ai pas parlé, à dessein, de la question de l'approvisionnement en pétrole de nos pays. Je ne sais pas si elle figure, elle, à l'ordre du jour. Beaucoup de choses ont été, depuis quelque temps, dites et écrites à ce sujet, et, naturellement, la passion s'en mêle en même temps que l'ignorance, si bien qu'il est devenu pour le public très difficile d'y voir clair.

Le point de départ d'une analyse objective est, à mon avis, que l'on mêle actuellement deux problèmes tout à fait distincts, celui de l'approvisionnement du monde occidental en pétrole et celui du boycott de certains Etats à la suite de la récente guerre.

Le premier problème est, depuis des années, un souci pour ceux qui sont informés et qui réfléchissent un peu. D'abord parce que les ressources mondiales connues sont limitées, non indéfinies, alors que la consommation d'énergie croît en progression géométrique. Ensuite parce que tous les pays producteurs, non seulement les pays arabes, mais tous, y compris par exemple le Venezuela, l'Iran, le Canada ou le Nigeria, ont pris avec le temps conscience du fait que, pendant longtemps, leur part dans le prix du produit a été infime et que les compagnies étrangères étaient vraiment maîtresses chez eux.

Ils se sont réunis, ils se sont organisés et ils ont imposé des cours en hausse constante et des nationalisations. Dès lors, la période de l'énergie surabondante et bon marché était close. L'ère des difficultés commençait pour notre société industrielle.

Nous venons de le voir avec la hausse récente des produits pétroliers, prévue depuis longtemps et qui n'a fait que coïncider avec les événements du Moyen-Orient.

De ces événements est résultée cependant une autre conséquence, bien différente parce que politique et non économique, à savoir le refus des Arabes de livrer du pétrole à certains pays, en tête desquels les Etats-Unis. Cette politique est liée à la position prise par les acheteurs dans le conflit israélo-arabe. On peut se l'expliquer. On peut s'en indigner. C'est un fait, qui disparaîtra sans doute si intervient un règlement de paix.

Notre problème en l'espèce est « la France et la Communauté européenne ». La France, à ce jour, n'est pas en cause. Certains s'en indignent et s'en trouvent même, paraît-il, humiliés. Ceux-là justement qui, depuis des années, répétaient à l'envi que la politique pro-arabe de notre pays ne lui rapportait rien. Je le dis, pour ma part, sans complexe, car j'ai toujours pensé — et dit publiquement — que nous devions avoir, entre Arabes et Israéliens, une position impartiale et équilibrée, mue exclusivement par le souci de contribuer à la paix, sans aucune préoccupation du profit à en tirer, y compris le profit pétrolier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.*)

Nous avons donc, à mon sens, à constater la situation, et je pense que nos concitoyens le comprendront assez bien.

Quant à la solidarité européenne, il convient certainement d'en discuter avec nos partenaires, s'ils le demandent. Cela implique seulement que les attitudes politiques soient également concertées.

Quant à partir en guerre, au figuré ou au propre, comme le proclament certains qui ne me paraissent pas très responsables, je rappellerai simplement deux choses. D'abord le souvenir d'une certaine expédition de 1956, qui ne fut guère un succès. Ensuite le fait que, s'il s'agit de la force, il existe au monde deux puissances qui la possèdent au plus haut degré, et que, justement, il y a dix-sept ans, nous les avons trouvées sur notre chemin au Moyen-Orient.

Ce rappel qui n'est peut-être pas superflu, me ramène à l'Europe et à sa politique. J'observerai en terminant — ce sera ma dernière remarque, et elle n'est pas originale — que la politique étrangère ne se sépare pas de la défense. Autrement dit, si nos neuf pays s'orientent, fût-ce avec d'infinies lenteurs et précautions, dans la voie, que je souhaite, de la concertation et de l'accord, ils en viendront très vite à devoir parler aussi de défense. C'est bien là d'ailleurs une de leurs diffi-

cultés principales, je veux dire une des raisons capitales de leurs réticences passées et peut-être encore présentes. La défense en effet, c'est l'O. T. A. N., donc l'Amérique; on dit alors: « nous avons besoin de celle-ci, ne lui laissons pas penser que nous voulons faire quoi que ce soit sans elle ». C'est toute l'affaire, en particulier, du stationnement des forces des Etats-Unis en Allemagne.

Nous savons cependant — vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre — que ceux-ci vont parler à Vienne avec l'Union Soviétique, en fait en tête à tête, de la sécurité européenne. Nous savons qu'ils entendent se dégager, au moins partiellement, qu'ils veulent que les Européens en fassent davantage, qu'enfin — et c'est peut-être le plus important — la dissuasion nucléaire, pour la défense de l'Europe, est, de leur point de vue, une conception du passé. Entre les Neuf, par conséquent, les sujets de conversation abondent, dont je ne vois pas pour quoi la discussion pourrait porter ombrage à quiconque.

Vous nous aviez, en juin, parlé de défense à propos de l'Europe, et vos déclarations à ce sujet avaient éveillé l'intérêt général. Elles posaient le problème. Vous venez encore de nous en entretenir. Il serait intéressant de savoir comment vos réflexions vous ont permis de préciser la manière dont la question pourrait être effectivement abordée. Va-t-on en parler à la conférence de Copenhague ?

J'en ai terminé, mes chers collègues, après un exposé qui, sans doute, aura été trop long. Mais la politique extérieure de notre pays est un vaste sujet et les questions qui se posent à son propos, mettent tant en cause qu'il n'est pas concevable qu'elle ne soit pas largement discutée à l'Assemblée nationale. Peut-être, aussi, de tels débats sont-ils, pour le Gouvernement, une occasion privilégiée de nous faire connaître son action et d'y faire participer, à la fois, le Parlement et le pays.

C'est vous dire, monsieur le ministre, que, toujours, nous vous entendons avec beaucoup d'intérêt. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Mitterrand.

**M. François Mitterrand.** Mes chers collègues, le débat budgétaire nous permet de contrôler la gestion des fonds publics. C'est ce que nous faisons, aujourd'hui, aidés en cela par les intéressants rapports que nous avons entendus au début de cette séance. Mais les crédits que vote le Parlement supposent des choix qui ne se traduisent pas seulement en chiffres, et signifient une politique.

C'est pourquoi je m'attacherai à obtenir de vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, des réponses sur quelques points d'importance, sans que je puisse prétendre traiter, dans leur ensemble, les questions touchant aux affaires étrangères qui concernent notre pays, en raison de l'heure qu'il est, du temps qui m'est imparti et de la nécessité d'entendre tant d'autres orateurs.

Au demeurant, je crois qu'un débat de politique générale est prévu prochainement et que tout ce qui n'aura pas été évoqué aujourd'hui pourra l'être à cette occasion.

Je limiterai mes questions à trois domaines : d'abord naturellement, la position de l'Europe des Neuf, et donc de la France, face au conflit du Proche-Orient et à ses conséquences, notamment en matière énergétique, la position de l'Europe face au Nixon Round, la position de l'Europe au sein de la conférence sur la sécurité collective; ensuite, de façon beaucoup plus schématique, l'évolution de nos relations avec l'Afrique Noire, et la conférence qui va se tenir à l'Elysée nous permettra d'y voir plus clair, je pense en particulier à la Guinée et à l'attitude qu'il convient de prendre sur les colonies portugaises et la reconnaissance de la Guinée Bissau; enfin, j'évoquerai le Chili.

Essayons, si vous le voulez bien, mes chers collègues, d'apprécier le sens et la portée de la déclaration des Neuf sur le conflit du Proche-Orient.

Sur le fond, apparemment — et je répéterai ici les propos tenus à cette tribune par l'orateur précédent — cette déclaration n'a pas apporté grand-chose de nouveau puisque les pays qui l'ont adoptée avaient déjà, en 1967 — à l'exception du Danemark qui s'était abstenu — voté la résolution n° 242 à laquelle elle se réfère, ainsi que les résolutions n° 338 et autres qui ont accompagné ou suivi la guerre du Kippour. A ceci près que ceux que la résolution de 1967 appelait « réfugiés » sont devenus, dans le texte européen, à l'instar de la résolution de l'assemblée générale de l'O. N. U. de décembre 1972, des « Palestiniens », ce qui paraît à la fois juste et réaliste.

Sans doute les Neuf affirment-ils davantage leur originalité lorsqu'ils réclament la conclusion d'une véritable force « de maintien de la paix » et lorsqu'ils se déclarent disposés à négocier des accords « dans le cadre d'une approche globale et équilibrée » avec les pays de la Méditerranée orientale. Mais on peut se demander si, finalement, leur initiative a été opportune.

Pour en juger, je me placerai sur le plan politique et sur le plan psychologique, bien qu'il soit difficile de séparer ces deux données.

Sur le plan politique, on admettra que l'intervention des Neuf n'a pas été déterminante pour le cessez-le-feu. Il faudra du temps, d'autres structures et d'autres moyens pour que l'Europe occidentale pèse plus lourd dans les affaires du monde. Mais il n'est pas sans intérêt, à cet égard, de remarquer l'évolution paradoxale des positions internes au sein de cette Europe. Par exemple, au moment où, pour la première fois, le gouvernement français peut se réjouir de voir ses associés du Marché commun le rejoindre dans son interprétation — que dis-je, dans sa traduction — de la résolution n° 242, c'est-à-dire accepter l'évacuation par Israël « des » territoires et non seulement « de » territoires occupés, c'est précisément à ce moment que ce même gouvernement revient, sans le dire, à l'hypothèse — celle qu'il convient à notre avis de retenir — d'une négociation préalable à toute évacuation et devant aboutir à des rectifications de frontières. Vous aviez déjà exprimé cette idée devant nous, monsieur le ministre des affaires étrangères, en termes évidemment prudents. Je ne vous demande pas de les réitérer. Mais je ne doute pas que tel soit l'état d'esprit de nos huit partenaires. Ce qui donne à la déclaration de Bruxelles une signification tout autre que celle qu'à première vue on pouvait imaginer.

Je ne m'en plaindrais pas si, sur le plan psychologique, les choses n'étaient très différentes. Je sais bien que les Neuf n'avaient pas lieu d'être satisfaits de la façon dont leur allié américain les avait ignorés — cela ressortait à l'instant de votre discours, monsieur le ministre — et qu'ils avaient cruellement ressenti cet effacement pour chacun d'entre eux et pour l'Europe occidentale en tant que telle.

Nous sommes, nous, socialistes, de ceux qui — tout en faisant de très nombreuses réserves sur le contenu économique et social de la Communauté — souhaitent qu'elle se développe et que son influence s'accroisse; ce qui suppose d'abord sa cohérence.

Mais, que voulez-vous, j'éprouve comme un malaise devant le fait que les Neuf n'aient trouvé un langage commun pour s'adresser au autres qu'au moment même où ils étaient sous le coup d'avoir à mériter ou non l'indulgence ou la sévérité des pays producteurs de pétrole.

L'intention était peut-être bonne de montrer, fût-ce à retardement, que les deux grands n'étaient pas seuls au monde à pouvoir contribuer au retour de la paix. Mais l'occasion, la circonstance ou le moment choisis laissent l'impression trouble d'une décision forcée.

Entendez-moi: je ne reproche pas aux pays arabes d'avoir contingenté leur pétrole et d'en avoir augmenté le prix. D'ailleurs, leur décision est antérieure à la guerre. Elle exprime une stratégie commerciale parfaitement compréhensible. Ils possèdent une matière première précieuse, indispensable même. C'est leur capital. Qu'ils en disposent au mieux de leur intérêt, s'ils en jugent ainsi, je ne m'en offusque pas.

En vérité, les grandes compagnies pétrolières qui ont mené longtemps une politique bon marché afin surtout d'affaiblir la concurrence des autres sources d'énergie, en particulier le charbon, et accessoirement de réduire le nombre des pétroliers indépendants, sont avant les pays arabes, et plus qu'eux, à l'origine de la hausse.

Quand, de février 1970 à août 1973, les supercarburants sont passés de 48 à 107 dollars pour la tonne F. O. B. en Italie et de 53 à 117 dollars pour la tonne F. O. B. à Rotterdam, les pays arabes n'y étaient pour rien.

Ce sont ces mêmes compagnies qui, volontairement, n'avaient pas construit de raffineries depuis plusieurs années, qui avaient couvert les besoins des Etats-Unis — près de soixante millions de tonnes de déficit, soit la moitié de la consommation française — en procédant à des achats sauvages et massifs en Europe, c'est-à-dire en tirant parti des investissements en raffinerie effectués par les Européens pour le compte du pays le plus riche du monde, et ce au moment où d'autres bénéficiaires se réalisaient, toujours sur le dos de l'Europe, grâce aux variations de la valeur du dollar, qui ont opté pour la hausse, parce qu'elles désiraient obtenir du gouvernement des Etats-Unis la modification de la législation anti-

pollution; parce qu'elles recherchaient la mise en exploitation des gisements de l'Alaska; parce qu'elles voulaient exploiter à prix convenables les gisements de schiste bitumineux; parce qu'elles pouvaient étrangler ou finir d'étrangler les indépendants — trois mille stations fermées au mois d'août — parce qu'en accroissant le prix de l'énergie hors des Etats-Unis, elles provoquaient à tous les niveaux la hausse des prix de revient et donc, la chute de compétitivité des Européens et des Japonais.

Les grandes compagnies gagnent à tous les coups. Comme elles viennent de gagner d'énormes profits en profitant des nouveaux prix décidés en Europe avant même d'avoir supporté le contre-coup de l'augmentation du brut.

Eh bien, je pense que sur le plan européen, il serait urgent que les Neuf donnent corps aux projets élaborés en leur sein et qui visent la réglementation des firmes multinationales. Si l'on parle pétrole, c'est par là qu'il faut commencer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur quelques bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

Un mot encore à ce sujet, un mot sur l'essentiel. Ne sentez-vous pas, mes chers collègues, monsieur le ministre, le caractère dérisoire d'une indépendance, celle de la France, qui se dote de l'arme atomique pour un conflit militaire heureusement improbable, et qui montre si peu de volonté et d'imagination pour contrôler les moyens énergétiques dont dépend précisément notre souveraineté nationale, dans la paix comme dans la guerre ?

Et que penser de l'indépendance de l'Europe occidentale — à laquelle nous tendons tous ici, du moins je le suppose — grande tâche des années à venir, mais si fâcheusement oblitérée par la hâte mise à céder à la première menace ?

C'est sur le terrain économique que se livre la bataille pour l'indépendance. Se tromper de terrain est erreur historique.

Alors, cette Europe dont on parle depuis si longtemps — que de débats ai-je entendus et à combien ai-je participé depuis 1949 ! c'est le privilège de ceux qui ont passé beaucoup de temps dans cette enceinte — que devient-elle ? Elle doit être pour un socialiste... et pour beaucoup d'autres — et je crois avoir perçu cet écho dans les exposés précédents qui, à l'exception de celui de mon ami M. Vivien, émanaient des membres de la majorité — avant tout un facteur d'indépendance. Ou bien elle ne sera rien, et il convient de la rejeter.

Facteur d'indépendance pour les peuples qui la composent. Et permettez-moi d'ajouter, parce que nous le croyons, facteur de progrès, de libération et d'accès aux responsabilités pour l'ensemble des travailleurs d'Europe occidentale.

Vous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre : que de chemin parcouru ! Oui, c'est vrai, mais sous le fouet de la nécessité. Faul-il une crise, faut-il une guerre, encore une guerre, pour que l'Europe rétive avance au lieu de reculer ?

Je n'ai pas bien compris votre morceau d'éloquence polémique qui s'adressait à des adversaires que je n'arrivais pas à situer. Votre regard s'est porté sur moi, vos paroles m'étaient étrangères. En somme, vous nous demandiez de nous rallier à nos propres positions, positions qui n'étaient pas les vôtres ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mes chers collègues, je m'efforcerai de modérer l'exposé de M. Couve de Murville. (*Sourires.*) Je veux dire que je resterai un ton au-dessous, à la fois pour varier les plaisirs et pour lui laisser l'agrément d'avoir été, pour un après-midi, le principal opposant. (*Sourires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Par exemple, sur le Nixon round, M. Couve de Murville et moi-même avons exprimé des opinions similaires dès le mois de juillet, notamment que si tant d'affirmations hautaines, intransigeantes n'avaient pour objet que d'aller à Nairobi pour y rendre les armes, cela n'était pas la peine, pardonnez la chanson, assurément. A Nairobi M. Giscard d'Estaing, en effet, a rallié sans condition, sinon de verbe — domaine où il est maître — les positions américaines. Et sur l'or, et sur les droits de tirages spéciaux et sur les marges de fluctuation et sur la convertibilité. Je n'exige pas que notre pays affirme son originalité en tous domaines mais alors il ne fallait pas s'en prévaloir et fonder, pendant plusieurs mois, la propagande gouvernementale sur le fait que nous serions les héros... ou les héros — je ne sais quelle orthographe choisir — de l'indépendance européenne.

Et la liste est longue ! Avez-vous vu quelque part, monsieur le ministre, la queue de l'Europe des transports ? Et celle de l'énergie ? Et l'Europe régionale ? Et celle de la recherche ? Et l'Europe monétaire si hautement promise ? Et l'Europe sociale qui nous importe au premier chef ? Si vous en voyez la queue, jetez-y vite du sel pour pouvoir la saisir !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Aidez-moi !

**M. François Mitterrand.** Monsieur le ministre, vous me dites : « Aidez-moi ! ».

Je vous répondrai : Je ne vous regarde pas comme un adversaire. Je cherche comme vous, l'intérêt de la France. Mais si, dans la conception que vous en avez, j'aperçois des dangers, des erreurs ou des retards, l'intérêt de la France, c'est aussi, que je le dise, afin que notre débat soit celui des Français.

Si mes critiques sont souvent sévères, je veux qu'elles ne soient pas injustes. Il arrive que, dans un débat, la volonté passionnée de démontrer déborde le souci de rester équitable. Il est en tout cas un point sur lequel nous pouvons nous rencontrer : je veux dire le besoin que chaque pays d'Europe occidentale éprouve aujourd'hui d'affirmer son autonomie de décision par rapport aux deux superpuissances. Tout le monde ressent cette nécessité au même moment.

Est-ce là la circonstance historique qu'a voulu saisir, pour ce qui la concerne, la déclaration de Bruxelles ? Je conteste une fois de plus son opportunité. Mais si c'était vrai ! Je fais des vœux pour qu'elle soit suivie de gestes plus heureux.

Certes, un socialiste ne peut pas avoir sur l'Europe la même conception qu'un libéral, dès lors qu'il ne s'agit pas de proposer le même contenu social, dès lors qu'il s'agit de lutter contre une classe sociale minoritaire qui s'est emparée de tous les privilèges et qu'il s'agit de l'en déloger.

Mais il n'empêche que la construction qui tend à fonder l'équilibre européen à partir des Neuf de jour en jour plus solidaires reste un objectif primordial et, je l'espère, désiré par le plus grand nombre d'entre nous.

Cette volonté d'autonomie a été ressentie au-delà de l'Europe, aussi bien par Israël que par les pays arabes, par l'ensemble des pays méditerranéens. Qui aura l'audace d'opposer les deuils et les morts d'Israël à ceux d'Egypte ou de Syrie ? Ces peuples paient au même prix, dans la douleur et le chagrin, l'amour d'une patrie meurtrie. Ni les uns ni les autres n'accepteront demain de remettre leur sort à la discrétion d'autrui et souhaiteront organiser eux-mêmes la partie du monde où ils vivent. Il y a là le début d'une évolution qui marquera la fin de notre siècle et sur laquelle il convient de méditer pour agir.

J'ai écouté attentivement, monsieur le ministre, ce que vous avez dit des discussions sur le désarmement, des négociations M. B. F. R. et S. A. L. T. Il faudra bientôt approfondir cette discussion et savoir ce que le gouvernement français entend vraiment par la sécurité collective en Europe. J'ai observé que vous aviez consacré un long passage de votre discours à ce sujet, que M. le président de la commission des affaires étrangères avait agi de même. Oui, la sécurité collective en Europe sera bientôt le problème numéro un. Et il s'agit, là aussi, de savoir dès maintenant de quoi on parle.

Participer à la détente ? Naturellement. Mais en l'absence d'une Europe, que faire ?

Eh bien ! il faut que la France prenne position. A cet égard je la trouve bien timide. Elle a fini par accepter, après lente réflexion...

**M. le ministre des affaires étrangères.** Non !

**M. François Mitterrand.** ... au cours de ces dernières années de participer à la conférence d'Helsinki. Mais pour y faire quoi ? Je ne le sais pas exactement.

Monsieur le ministre, vous venez de dire « non ». Me tromperais-je ? Ai-je rêvé ? Il me semble pourtant que nous siégeons à Helsinki !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Oui !

**M. François Mitterrand.** Peut-être contestez-vous mon expression « après lente réflexion » ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Mitterrand, vous donnez l'impression que la France est à la traîne dans cette affaire. Or je crois que nous avons été parmi les premiers à soutenir l'idée de cette conférence.

**M. François Mitterrand.** C'est le fond du débat et vous me répondez tout à l'heure.

Je ne cherche pas plus aujourd'hui qu'hier à savoir qui a commencé. Je me souviens cependant du temps — c'était aussi celui de M. Molotov — où j'étais, avec mes collègues communistes, le seul — au prix de quelles attaques ! — partisan de la conférence de sécurité collective.

On ne peut concevoir l'Europe des Neuf coupée, séparée, antagoniste du reste de l'Europe et incapable de bâtir avec la Russie soviétique une paix durable et féconde. La gratitude que nous devons à l'aide reçue pendant la dernière guerre mondiale et les années qui ont suivi de la part des Etats-Unis, ne peut aller jusqu'à subordonner le devenir européen aux desseins américains. Mais cette sécurité collective n'est pour l'instant qu'intentions, espérances, approches. Il faut préciser le projet et demander à nos partenaires de l'Est de parler clair. La France reste elle-même en deçà de ce qu'elle pourrait dire et faire. Alors que tout démontre que réussir la négociation d'Helsinki est un impératif majeur, il convient de sortir du flou et des incertitudes. Je souhaite que nos représentants agissent dans ce sens.

Il faut qu'un jour prochain, d'une tribune ou d'une autre, vous précisiez ce que veut la France. Au sein de la conférence, elle doit adopter une attitude plus constructive et plus hardie. Si la conférence, par malheur, venait pourtant à échouer, la France ne devrait pas porter la responsabilité de son échec.

J'ai bientôt terminé, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues.

J'ajouterais simplement que je me réjouis de voir accueillir demain à Paris plusieurs chefs d'Etats d'Afrique noire ou leurs représentants. Je compte parmi eux quelques amis personnels. Ce ne serait pas un argument suffisant pour s'intéresser à la négociation qui s'ouvre. Mais chacun sait que la continuité politique suivie par la France dans cette partie du monde depuis qu'elle a été inaugurée en 1950 a sauvegardé les chances d'amitié entre notre pays et l'Afrique francophone. Les fautes graves commises au Gabon ou au Tchad, les erreurs dans la conception de la coopération n'ont pas détruit ces chances. Mais à condition de mettre un terme aux formes insidieuses du néo-colonialisme. Ce langage doit être désormais celui de la France.

Je m'inquiète de l'absence de relations entre la France et la Guinée. Pourquoi vivrions-nous sur le « non » guinéen de 1958, sur le divorce de cette époque ? Pourquoi resterions-nous ainsi rivaux à un refus qui a pu nous blesser ? Mais la Guinée était en droit de se prononcer.

Croyez-moi, c'est un pays qui reste très attaché à l'enseignement, à l'esprit véritable de la France, à ce que représente notre pays. Or des circonstances intérieures dramatiques ont fait que vingt-trois ou vingt-quatre Français sont actuellement en prison ou dans des camps guinéens, sans nouvelles, sans aucun lien avec le monde extérieur, et défendus sans grande conviction par les diplomates italiens que nous avons priés d'assumer cette charge. Ces Français et leur famille peuvent se juger complètement abandonnés par leur pays. Ce n'est pas acceptable.

Je vous demande avec beaucoup d'insistance de lier ce problème particulier au problème général du rétablissement de bonnes relations avec un pays dont nous avons souvent blessé la dignité. Je sais que des difficultés existent entre la Guinée et ses voisins, mais la France n'a pas, quelle que soit l'amitié qu'elle porte à la Côte-d'Ivoire et au Sénégal, à se laisser conduire par des considérations de cette sorte. Il y va de son intérêt et de la liberté de quelques-uns de nos compatriotes.

Comment, avant de descendre de cette tribune et dans un débat de politique étrangère, ne pas prononcer le nom du Chili ?

Monsieur le ministre, l'ambassade de France à Santiago du Chili a rempli son devoir. Elle a été, comme celle de Suède et quelques autres, un havre de paix, de sécurité et de sauvegarde non seulement pour des Français, mais aussi pour des Chiliens. Cela doit être dit à cette tribune.

Il est regrettable que cette action particulière ne se soit pas insérée dans une politique d'ensemble. Il est dommage que la France, héritière d'une grande tradition, ne se soit pas faite, en tant qu'Etat, la championne des libertés individuelles et du caractère sacré de la vie ; il est regrettable que, en une telle matière, la vie politique n'ait pas été à l'image de la vie privée. Le sentiment d'humanité d'un ministre, auquel il faut rendre hommage, les démarches d'un ambassadeur diligent ressortissent au domaine privé dès lors que, dans le moment même, leur gouvernement reconnaissait le pouvoir sanglant des généraux du putsch, reconnaissant qui ne se veut pas caution, mais qui n'en reate pas moins une aide indirecte à la perpétuation de ce pouvoir.

A l'égard du gouvernement du putsch, comme à l'égard de toute dictature acquise au prix du sang et de la mort, la France se doit d'opposer un refus moral et politique catégorique.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, sur ce plan comme sur beaucoup d'autres, d'inscrire votre action dans ce qui fait le meilleur des traditions françaises. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche, et des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Ribière.

M. René Ribière. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'absence de l'Europe dans le règlement du conflit du Proche-Orient a été soulignée et déplorée par nombre d'observateurs.

Cette carence manifeste a été durement ressentie et c'est sans doute pourquoi les initiatives de M. le Président de la République, pour relancer la construction européenne en institutionnalisant des sommets à Neuf, a été bien accueillie par nos partenaires, malgré leurs réserves traditionnelles à l'égard de l'Europe des Etats.

Nous nous félicitons, bien évidemment, de cette relance et souhaitons que la réunion qui se tiendra à Copenhague, les 14 et 15 décembre prochain, marque un progrès réel de l'idée européenne. Il ne faut cependant pas se bercer d'illusions. Si l'Europe a été absente dans la crise du Proche-Orient, c'est pour des raisons profondes et durables et ce n'est pas par des appels à la solidarité européenne qu'on surmontera la difficulté d'être que connaît l'union des Neuf.

L'Europe, ou plutôt certains pays européens, ont été de grandes puissances dans le passé parce qu'ils méritaient ce statut. Ils avaient notamment la maîtrise de leur défense et le contrôle de leur approvisionnement en sources d'énergie et en matières premières.

Je n'entends pas ici faire l'apologie de la puissance, ni, bien sûr, d'une période révolue où l'Europe imposait au monde sa domination. Je veux seulement rappeler les conditions objectives qui fondent le rôle d'une nation sur la scène internationale et souligner qu'à cet égard les choses n'ont pas changé.

Pour que l'Europe joue à nouveau un rôle, il ne suffit pas d'invoquer les principes de solidarité, il faudrait qu'elle en ait les moyens ou qu'elle soit en mesure de les acquérir dans un avenir prévisible. Or, qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour l'Europe, le problème de la sécurité est évidemment essentiel.

Après la guerre et au cours des années 1950, la responsabilité de la défense des pays d'Europe occidentale a été assumée par les Etats-Unis, en vertu de deux principes clairs qui n'étaient alors guère contestés par les responsables : d'abord, la force militaire des Etats-Unis est essentielle à la sécurité de l'Europe de l'Ouest ; ensuite, la liberté de l'Europe de l'Ouest est essentielle à la sécurité des Etats-Unis.

Cette situation simple était fondée sur la supériorité nucléaire des Etats-Unis, qui aurait permis, si nécessaire, de riposter de façon massive à une attaque dirigée contre un membre de l'alliance. Elle a eu le mérite considérable de permettre le relèvement de nos pays, dans la stabilité des frontières et à l'abri des crises graves qui ont secoué d'autres régimes marginaux entre les deux grandes puissances nucléaires.

L'égalité nucléaire, qui a entraîné la détente instaurée peu à peu depuis la crise de Cuba entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., a remis en cause ce schéma rassurant d'une défense atlantique garantissant la sécurité de l'Europe de l'Ouest. Les deux postulats qui, pendant les années de la guerre froide ont fondé la solidarité atlantique, sont aujourd'hui directement atteints.

L'abandon unilatéral par les Américains, il y a maintenant plus de dix ans, de la doctrine des représailles massives et l'adoption de la doctrine des représailles graduées avaient constitué un premier avertissement pour les Européens.

Aujourd'hui, avec l'accord sur la prévention de la guerre nucléaire, signé en juin dernier à Washington par MM. Brejnev et Nixon, une nouvelle étape a été franchie. Cet accord prévoit à l'article IV que : « Si les relations entre l'une des parties — U. R. S. S. ou Etats-Unis — et d'autres pays paraissent comporter un risque de conflit nucléaire, ... l'Union soviétique et les Etats-Unis... entameront immédiatement des consultations urgentes entre eux et déploieront tous leurs efforts pour conjurer ce risque ».

Ce galimatias semble signifier que si, par exemple, une crise locale entraînait une intervention des troupes soviétiques à Berlin ou sur les accès à cette ville, M. Nixon, avant de réagir, téléphonerait à M. Brejnev pour lui demander des explications.

Dans l'état actuel des choses, il est même vraisemblable que c'est M. Brejnev lui-même qui téléphonerait à M. Nixon pour s'expliquer, dans le même temps qu'il donnerait à ses troupes l'ordre d'intervenir.

Autant dire, étant donné le rapport des forces en Europe, que les Russes, sans s'exposer à une riposte sérieuse des Américains, pourraient modifier la situation en un point quelconque de l'Europe et créer un état de fait à leur avantage, pourvu qu'ils ne poussent pas trop loin les choses.

Il apparaît donc que l'engagement de la force militaire américaine en faveur de l'Europe, naguère automatique, est aujourd'hui soumis à des conditions de plus en plus restrictives.

Mais voyons maintenant ce qu'il en est du second postulat qui est le caractère essentiel, pour les Etats-Unis, de la liberté de l'Europe.

Si ce postulat est valable, les Américains, en défendant l'Europe, ne font pas autre chose que se défendre eux-mêmes. Leur engagement en Europe ne suppose donc, de la part des Européens, aucune compensation. Or, qu'avons-nous constaté tout au long des entretiens préparatoires aux négociations commerciales baptisées Nixon-Round et des discussions sur la réforme du système monétaire international ?

Les Américains, en raison de leurs difficultés commerciales passagères et de la vague isolationniste qu'ils connaissent, ont ouvertement prétendu faire payer aux Européens le maintien de leurs troupes en Europe, transformées ainsi officiellement en mercenaires et en otages.

Que vaut une sécurité que nous acheterions ainsi aux Etats-Unis ? En brandissant cette menace de chantage, les Américains ont, sans aucun doute, porté un rude coup à la crédibilité de l'alliance.

On dira que tous ces raisonnements ne sont pas d'actualité, que nous sommes dans une période de détente, que l'alliance atlantique demeure et que les engagements pris conservent en principe leur validité. Toutefois, une politique de défense ne peut se contenter d'assurances à court terme et doit considérer l'avenir éloigné.

Alors, il faut bien constater que, pour des raisons évidentes, les Etats-Unis ont décidé, sans consulter leurs alliés, de limiter leurs risques en Europe dès lors que la puissance nucléaire soviétique constituait une menace sérieuse et directe pour leur propre territoire.

Une fois l'équilibre des forces atteint entre les deux grands, et la dissuasion réciproque substituée à la dissuasion unilatérale, il était dans la nature des choses que les problèmes de communication avec l'adversaire et de maîtrise dans l'utilisation des armes prennent le pas sur la solidarité avec les alliés européens et la défense de leurs intérêts. Il n'y a pas de différence à cet égard entre l'équipe Nixon et l'équipe Kennedy.

La priorité donnée aux rapports avec l'ennemi potentiel pour écarter tout risque d'apocalypse conduit très logiquement à relativiser les intérêts immédiats et périphériques que sont les nôtres aux yeux des Grands.

Aux Européens donc de tirer la conséquence d'une évolution inéluctable, qui ne fait sans doute que commencer, et qui transforme peu à peu nos pays en zone grise, à la merci d'une crise imprévisible ou d'un changement dans le rapport des forces, entre une Amérique qui incline à se replier sur ses drames et sa crise de conscience et une Russie qui accède à la puissance planétaire.

La solution théorique, le remède idéal à nos maux a été formulé cent fois, et vous l'avez vous-même rappelé, monsieur le ministre — ainsi que M. le président de la commission des affaires étrangères — avec un talent auquel je rends hommage et que je ne puis égaler. Il s'agit de la défense européenne, c'est-à-dire, de la substitution d'armes françaises ou britanniques, ou d'armes européennes, aux forces américaines. Je me permets de dire que, pour une longue période encore, il s'agit là d'une séduisante rêverie, qui n'a aucune chance d'entrer dans les faits et ce pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord un problème de dimension. En dépit de leur puissance économique, les pays membres de la Communauté économique européenne consacraient aux dépenses militaires, en 1970, deux fois moins de ressources que l'Union soviétique et trois fois moins que les Etats-Unis. Il est vain d'espérer, dans un avenir proche, une augmentation sensible des budgets de défense en Europe, du fait de l'état d'esprit de l'opinion publique de plus en plus démobilisée à mesure que progresse la détente ou ce qui est pris pour tel.

Une association franco-britannique, qui pourrait, en principe, constituer le noyau d'une force de dissuasion européenne, semble difficilement réalisable. La force nucléaire britannique est intégrée à l'O.T.A.N. et dépend, pour une large part, des équipements et des informations fournis par les Etats-Unis. Dans les circonstances actuelles, se lier à la Grande-Bretagne irait donc à l'encontre du projet de force autonome européenne.

Le statut de la République fédérale allemande constitue un autre obstacle majeur. Il n'y aura pas de dissuasion européenne à l'échelle des très grandes puissances sans participation financière et sans doute industrielle de l'Allemagne. Mais celle-ci acceptera-t-elle de financer une force dont elle serait exclue, en raison de ses engagements internationaux ?

Plus généralement, l'U.R.S.S. accepterait-elle que, par le biais de l'intégration politique éventuelle des Neuf, le statut nucléaire de la République fédérale allemande se trouvât modifié et le traité de non-prolifération remis indirectement en cause ?

Enfin, et c'est là sans doute le problème essentiel, la nature même de l'arme nucléaire exclut que puisse être partagée la responsabilité de son utilisation et exige qu'une décision puisse être prise très rapidement. Il ne suffirait donc pas d'instituer un commandement européen unifié. Encore faudrait-il, pour que la dissuasion soit crédible, qu'existât une autorité politique unique suffisamment assurée et reconnue par les Européens pour être en mesure de prendre une décision.

Les partisans les plus convaincus de l'intégration sont eux-mêmes suffisamment sceptiques sur la possibilité de créer une telle cohérence et une telle solidarité entre Européens, qu'ils préfèrent, en général, s'accrocher désespérément à l'O.T.A.N. et au parapluie américain.

Au total donc, dans le domaine essentiel de la sécurité, la protection américaine est de moins en moins sûre et la défense européenne toujours utopique.

La situation n'est pas plus brillante pour l'Europe dans le domaine de l'approvisionnement en énergie, qui est également vital.

Des cris d'alarme ont retenti partout en Occident quand on s'est rendu compte que la période d'énergie abondante et à bon marché des années 1960 allait prendre fin. L'inquiétude qui s'est répandue est à la mesure de l'optimisme et de l'imprévoyance qui ont régné pendant des années.

Le gouvernement d'un pays voisin était allé jusqu'à déclarer, il y a quelques années : « le Gouvernement a jugé bon de fonder ses prévisions, en matière de politique pétrolière, sur l'hypothèse d'un approvisionnement régulier et compétitif restant possible pour nous... ». Je précise qu'il s'agit d'un pays qui, à l'époque où cette déclaration fut faite, n'était pas dans le Marché commun, mais qui s'y trouve maintenant.

L'Europe occidentale a réduit, pendant cette période, la capacité de ses mines de charbon dans des proportions importantes : 170 millions de tonnes par an entre 1957 et 1970. Confiante dans la concurrence entre les pays producteurs, elle a laissé sa dépendance énergétique à l'égard du pétrole doubler de 1960 à 1970.

Depuis 1970, la tendance s'est inversée au profit des fournisseurs et les prix du pétrole ont augmenté rapidement. Aujourd'hui, après la nouvelle crise au Proche-Orient, ce n'est plus seulement le coût du pétrole qui est en jeu.

Seulement, face à la menace de crise de l'énergie et en dépit des cris d'alarme lancés par le président Nixon, la situation des Etats-Unis apparaît radicalement différente de celle de l'Europe.

On comprend mal que l'opinion américaine se soit émue à ce point de la politique des pays producteurs du golfe Persique, alors que la dépense d'énergie totale, aux Etats-Unis, repose aujourd'hui, si mes renseignements sont exacts, pour un centième seulement sur les importations en provenance de ces pays. Dans l'ensemble, si l'on considère toujours la dépense totale d'énergie, les Etats-Unis n'étaient dépendants de l'extérieur, en 1970, que pour 11 p. 100 environ de leurs approvisionnements, dont les quatre cinquièmes venaient, non pas du Proche-Orient, mais du Canada, d'Amérique centrale ou d'Amérique latine, c'est-à-dire de pays voisins, amis ou dépendants des Etats-Unis.

Tout au contraire, l'Europe se trouve dans une situation de dépendance qui la met à la merci de toutes les pressions et de toutes les crises. Alors qu'aux Etats-Unis le pétrole ne représente que 41 p. 100 de la dépense globale d'énergie, il compte pour 60 p. 100 en Europe, dont l'essentiel — 90 p. 100 — vient d'Afrique ou du Proche-Orient, qui assurent ainsi 54 p. 100 de nos besoins totaux en énergie.

Il est paradoxal que ce soient ainsi les pays les plus dépendants de l'étranger pour le pétrole qui aient fait reposer leur bilan énergétique de façon écrasante sur ce même pétrole !

La conséquence à tirer de tous ces chiffres est claire. Comme il est exclu de renverser la tendance au cours des prochaines années et que nous dépendrons longtemps encore du pétrole arabe, il faut bien reconnaître que les intérêts américains et les intérêts européens en Méditerranée orientale sont opposés.

Les Américains ne savent pas quels avantages commerciaux ils retireront du Nixon Round. Ils ne se font guère d'illusions à cet égard et sans doute cela leur est-il égal. Par le biais de la crise du système monétaire, ils ont obtenu de substantielles réévaluations du yen et du mark, qui valent tous les avantages tarifaires. Par le biais de la crise du Proche-Orient, ils voient s'accélérer la hausse de l'énergie qui fait tourner les usines de leurs concurrents japonais et européens.

Les intérêts protectionnistes des Etats-Unis sont donc bien servis par la crise actuelle qui a exacerbé le nationalisme arabe.

Le bilan pour l'Europe est lourd. N'ayant ni la maîtrise de sa défense, ni celle de ses ressources en énergie, elle ne peut en aucun cas prétendre au statut de grande puissance. Comme l'ont montré les crises récentes, elle demeure pour longtemps objet sur la scène internationale

Mais, nous dira-t-on, ce que l'Europe ne peut faire et ne pourra faire de longtemps, la France prétend, seule, y parvenir.

L'objection, je crois, est simpliste et spéieuse. Je sais bien que la France ne peut, seule, aspirer à jouer le rôle d'une grande puissance et se faire entendre dans les affaires qui ne la touchent pas directement.

Il reste qu'en raison de son passé, de ses traditions, de son unité profonde et de la solidarité qui unit ses citoyens, la France, comme les autres grands pays européens, s'ils le voulaient, peut résister aux pressions et tenir tête aux hégémonies pour protéger ses intérêts essentiels et préserver l'avenir.

Croit-on que, dans les circonstances actuelles, une autorité confédérale ou fédérale en Europe pourrait être autre chose qu'une mosaïque d'intérêts divergents, livrée à toutes les pressions des vraies puissances ? Croit-on qu'un gouvernement européen aurait, dans l'affaire du Proche-Orient, joué un autre rôle que celui qui lui aurait été assigné par les Etats-Unis ? Bien au contraire, c'est en conservant notre liberté de manœuvre que nous avons réussi à faire prévaloir des vues conformes aux intérêts évidents de l'ensemble de nos partenaires.

Seuls les Etats ont l'autorité et la volonté politiques nécessaires pour définir un projet cohérent et à long terme et transcender une situation de fait aussi défavorable que celle où se trouvent aujourd'hui les pays européens.

Il me semble que les partisans de l'idée européenne devraient avoir pour premier souci de rallier la jeunesse, « l'intelligentsia », les travailleurs à leur cause. Pour cela, il faudrait que l'Europe apparût, non seulement comme une mécanique que les réalistes reconnaissent utile, mais aussi comme porteuse d'un projet de civilisation.

Croit-on que, sur les fondements actuels, on bâtirait autre chose qu'une pâle réplique de la société d'outre-Atlantique, dans l'indifférence ou dans l'hostilité du plus grand nombre ? Veut-on compromettre l'idée européenne, en confiant à une communauté sans base historique et aux prises avec des problèmes insurmontables de défense ou d'approvisionnement, une mission qu'elle ne pourra remplir ?

Un jour, peut-être, l'intégration et la supranationalité seront-elles les voies de l'Europe. Aujourd'hui, ce ne sont que des slogans naïfs ou des pièges que l'on nous tend pour miner la résistance des forces politiques authentiquement européennes et gardiennes de l'avenir du continent.

Seuls, et pour longtemps encore, les Etats nationaux, dépositaires de la volonté populaire et en même temps conscients des solidarités nécessaires qui se créent peu à peu entre eux, détiennent la clef d'un avenir que chaque citoyen tient entre ses mains. Puissent celles-ci être fermes. L'avenir de notre civilisation est à ce prix.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646). (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires étrangères (suite) :

Affaires étrangères et relations culturelles :

(Annexe n° 2. — M. Marette, rapporteur spécial ; avis n° 683, tome I [Affaires étrangères], de M. Louis Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 682, tome III [Relations culturelles], de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 683, tome II [Relations culturelles et coopération technique], de M. Alain Vivien, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Coopération :

(Annexe n° 3. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 683, tome III, de M. Destremau, au nom de la commission des affaires étrangères.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
MARCEL CHOUVET.

